



1.2

Plan Local d'Urbanisme – Hérrouville

Annexe au rapport de présentation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2017

ato
pia

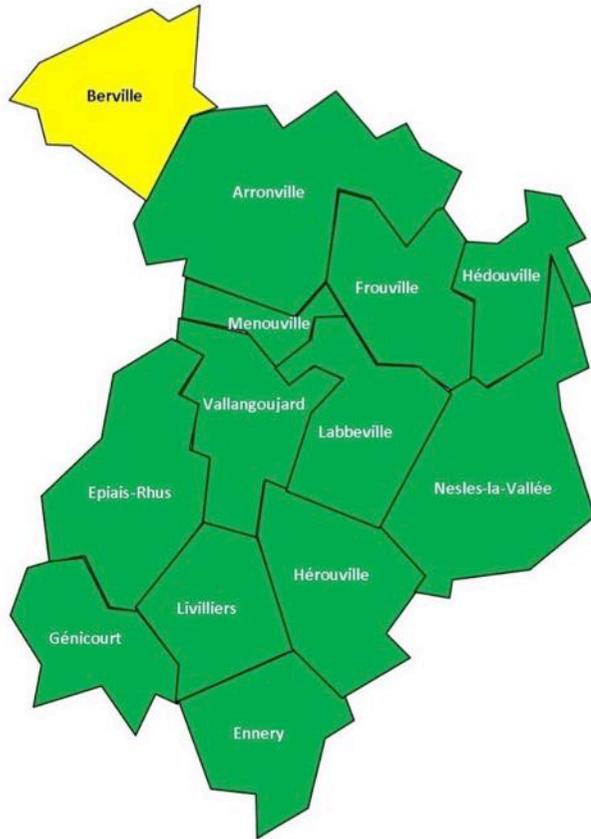
Introduction	p.2	Relief et hydrographie	p.31
Intercommunalité	p.4	Milieux humides	p.32
Parc naturel régional	p.5	Espaces naturels – ZNIEFF	p.33
SDRIF	p.6	Atlas du patrimoine naturel	p.34
		Continuité écologique – SRCE	p.35
		Trame verte communale	p.36
		Occupation du sol et foncier	p.38
Population	p.8		
Age de la population	p.10	Paysage d’inscription	p.40
Ménages	p.11	Paysages bâtis – lecture historique	p.45
Logements	p.12	Paysages bâtis – entités paysagères bâties	p.47
Occupation du parc	p.13	Patrimoine paysager et bâti	p.51
Accès au logement	p.14	Paysages d’entrée de village	p.56
Niveau de confort du parc de logements	p.15		
Construction neuve	p.16	Energie	p.58
		Eau potable	p.59
Population active et emploi	p.18	Gestion des eaux usées	p.60
Tissu économique	p.19	Déchets	p.61
Activités agricoles	p.20	Risques naturels	p.62
		Risques et nuisances industrielles	p.65
Déplacements domicile-travail	p.23	Nuisances sonores	p.68
Accessibilité	p.24		
Maillage viaire et stationnement	p.25		
Transports collectifs	p.26		
Mobilités et circulations douces	p.27		
Equipements	p.28		

- L'élaboration du PLU d'Hérouville (valant révision du POS) s'inscrit dans la volonté municipale de marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la vie de la commune et des hérouvillois.
- Les objectifs initiaux affichés dans la délibération de prescription du PLU du 11 décembre 2014 visent à :
 - maîtriser le développement du village tout en préservant son caractère naturel,
 - privilégier l'aménagement des fermes, bâtiments remarquables et de leur environnement. Ce patrimoine mérite une attention particulière, tant pour sa qualité architecturale, que pour conserver une qualité de vie rurale,
 - diversifier l'offre en logement,
 - protéger et mettre en valeur les espaces publics, agricoles, naturels. Veiller en particulier à la qualité des paysages des entrées de village,
 - améliorer l'offre en stationnement et maîtriser la circulation,
 - maîtriser l'évolution et le devenir de la zone artisanale.
- L'élaboration du PLU s'est inscrite dans un processus de concertation avec les habitants en faisant appel aux modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :
 - une ou plusieurs réunions publiques,
 - une exposition en mairie,
 - plusieurs articles diffusés dans le bulletin municipal ou à travers tout autre moyen d'information que le maire jugera utile,
 - la mise à disposition en mairie d'un registre à destination de la population ainsi que des associations ou personnes morales intéressées afin qu'elles puissent y consigner leurs observations.
- Il s'agit de définir les objectifs du développement communal pour les quinze prochaines années en assurant la cohérence des projets et l'adéquation entre l'urbanisme et l'aménagement de la commune et les évolutions des attentes des habitants, des acteurs socio-économiques locaux.



CONTEXTE TERRITORIAL

Intercommunalité « Sausseron – Impressionnistes »



Communauté de communes Vallée du Sausseron en 2015



Communauté de communes Sausseron - Impressionnistes Au 1^{er} janvier 2016

Une nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2016 à tonalité rurale

- La communauté de communes de la Vallée du Sausseron regroupait lors de sa création en décembre 2002, onze communes du département situées au Nord de l'agglomération de Cergy-Pontoise.
- Dans le cadre de l'achèvement de la coopération intercommunale prévue par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des impressionnistes a disparu le 31 décembre 2015.
- Au 1^{er} janvier 2016, ses communes (Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois) ont adhéré à la communauté de communes Vallée du Sausseron. A cette occasion, elle change de dénomination et prend le nom de « Sausseron Impressionnistes ». La nouvelle intercommunalité compte désormais 15 communes* et compte plus de 19 900 habitants. Dans ce territoire intercommunal à tonalité rurale et agricole aux portes de l'agglomération de Cergy-Pontoise.
- Auvers-sur-Oise est le pôle urbain principal de la communauté de communes avec quelques 6 850 habitants. Les communes d'Ennery et de Butry-sur-Oise ont un poids de population qui avoisine 2 000 habitants. Valmondois a une population de 1 000 habitants. Les autres communales, à l'écart de la vallée de l'Oise, présentent un profil villageois.
- Désormais, l'intercommunalité développe une limite plus marquée avec la vallée de l'Oise et Hérouville prend place au cœur géographique de cette nouvelle intercommunalité.

* Arronville, Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery, Epiais-Rhus, Frouville, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard, Valmondois

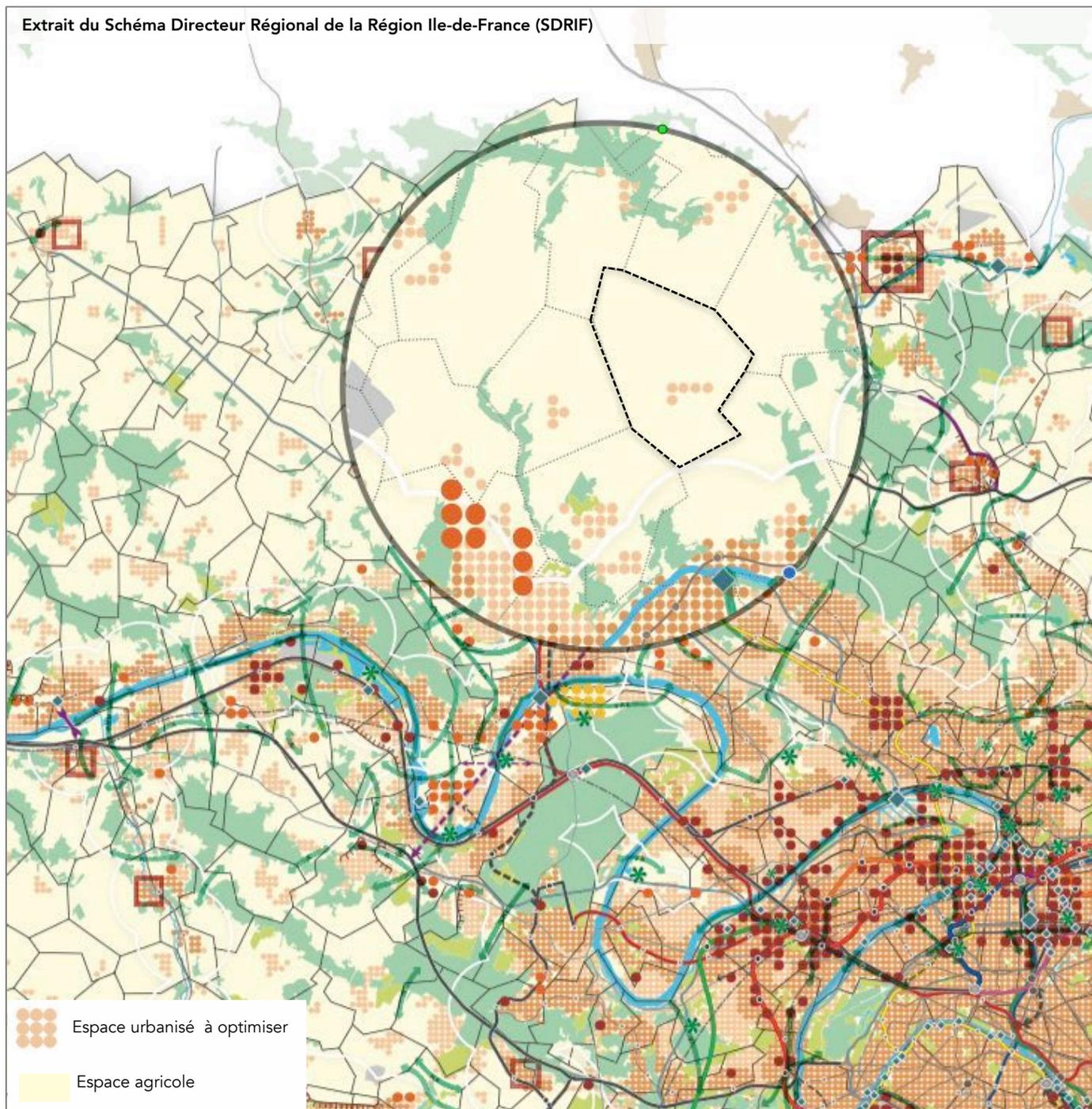
Périmètre du Parc naturel régional du Vexin français



La Charte du Parc du Parc naturel régional, un engagement

- Créée en 1995, le Parc naturel régional du Vexin français est un vaste territoire rural habité qui regroupe 99 communes. Le Parc est une entité naturelle et paysagère de caractère. C'est un vaste plateau calcaire en surplomb des vallées de l'Oise et de la Seine. La spécificité du Parc du Vexin français réside dans son patrimoine architectural et bâti. Les villages ont conservé une vocation agricole et le patrimoine rural se caractérise par sa simplicité et sa diversité (croix, fontaines, pigeonniers, lavoirs...).
- La commune d'Hérouville, comme l'ensemble des communes membres du PNR, a adopté le projet territorial du Vexin français pour la période 2008-2019. Ce projet territorial doit permettre le développement durable, dynamique et équilibré de ce territoire au caractère rural marqué, en complémentarité avec les autres territoires franciliens.
- Dans le domaine de l'aménagement et du développement des territoires du Parc, la Charte définit des principes notamment :
 - la maîtrise de l'urbanisation, d'une part pour préserver les bourgs et les villages ruraux dans leur forme et organisation traditionnelles, leur identité architecturale et, d'autre part, pour préserver les espaces agricoles et naturels ;
 - la promotion d'une politique de l'habitat favorisant l'équilibre social ;
 - la préservation et la valorisation des ressources, de la biodiversité et des patrimoines remarquables (patrimoines naturel, paysager, bâti, culturel, agricole...).
- La maîtrise de l'évolution démographique est un principe à respecter. Pour mémoire, Hérouville s'est engagé à ne pas dépasser 0,75% de croissance de population par an sur la durée de la Charte. Cet engagement vise à limiter la consommation et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.

Extrait du Schéma Directeur Régional de la Région Ile-de-France (SDRIF)



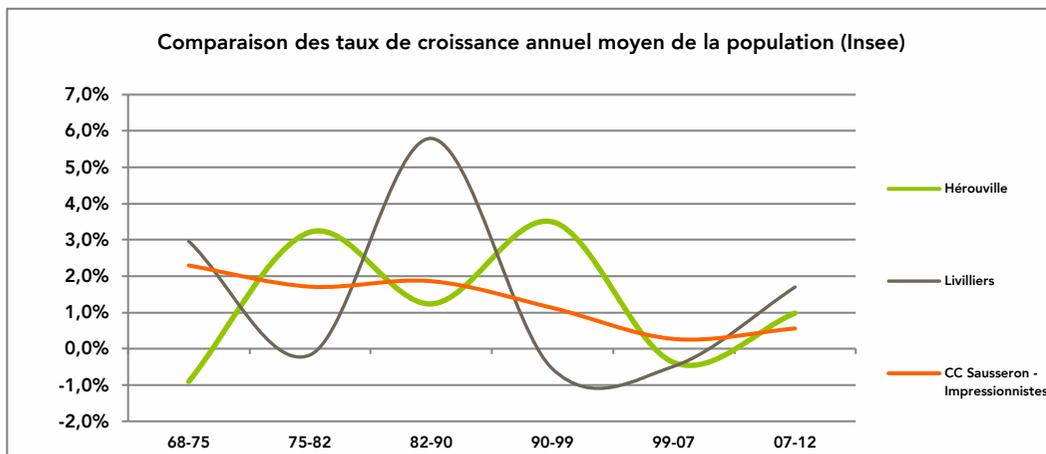
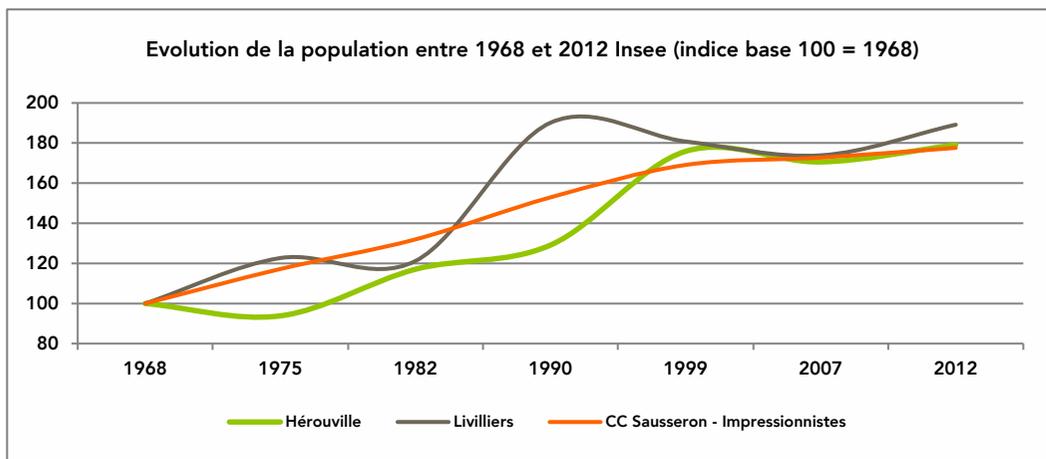
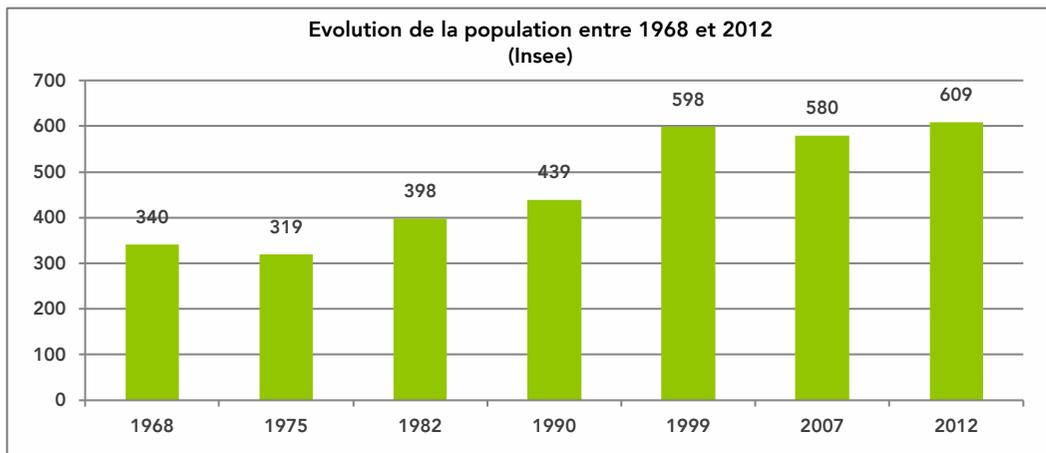
- Hérouville fait partie des 669 communes identifiées par le SDRIF inscrite dans la grande entité géographique du SDRIF « Bourg, village et hameau ». A ce titre, les objectifs poursuivis sont de contenir l'étalement urbain, de limiter la consommation et le morcellement des espaces agricoles, boisés et naturels et d'éviter l'accroissement des déplacements. Le développement doit s'opérer prioritairement à l'intérieur des tissus urbains existants, en cohérence avec l'objectif de densification.
- Les documents d'urbanisme doivent permettre de :
 - répondre en priorité aux besoins locaux liés à la décohabitation, aux obligations de mixité sociale et au renouvellement du parc de logements dégradés ;
 - maintenir et valoriser l'économie locale ;
 - maintenir et assurer la qualité de services et d'équipements de proximité ;
 - intégrer les développements dans leur environnement naturel sans le déstructurer et notamment en préservant la circulation des engins agricoles ;
 - respecter l'échelle et la morphologie des ensembles bâtis, ainsi que les logiques d'implantation traditionnelles.

Les extensions doivent être limitées, en recherchant la plus grande compacité possible autour de l'urbanisation existante, et doivent être localisées préférentiellement en continuité de l'espace urbanisé des bourgs et villages principaux. À l'horizon 2030, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 5% de l'espace urbanisé communal du village est possible.

- Dans les espaces agricoles (identifiés en aplat jaune sur la carte) sont exclus tous les installations, ouvrages et travaux autres que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.



HABITANTS ET LOGEMENTS



Une croissance démographique continue depuis les cinquante dernières années, qui est stable depuis la décennie 2000

- En 2012*, la population communale atteint 609 habitants. Au 1^{er} janvier 2016, la population est de 637 habitants (source Insee)
- La croissance de la population continue depuis 1975 a marqué un léger fléchissement entre 1999 et 2007 pour atteindre un palier de 600 habitants en 2012. Depuis 1975, la population d'Hérouville a pratiquement doublé (+/- 90%).
- Le rythme de croissance démographique de la commune n'est pas un phénomène linéaire. Il présente des oscillations marquées à mettre en lien avec les opérations de constructions et d'aménagement qui ont créé des souffles démographiques à des périodes données (1975-1982 et 1990-1999). Sur la dernière période, Hérouville présente un taux de croissance légèrement supérieur à celui de l'intercommunalité **.
- Depuis 1968, la tendance démographique, à l'échelle intercommunale, connaît un une baisse continue et progressive de son rythme de croissance. Sur la dernière période, la dynamique (2007-2012), la tendance semble repartir à la hausse.

	Population entre 1968 et 2012 (Insee)						
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Hérouville	340	319	398	439	598	580	609
Livilliers	203	249	246	386	367	353	384
Sausseron - Impressionnistes	11 226	13 157	14 814	17 167	18 982	19 392	19 938

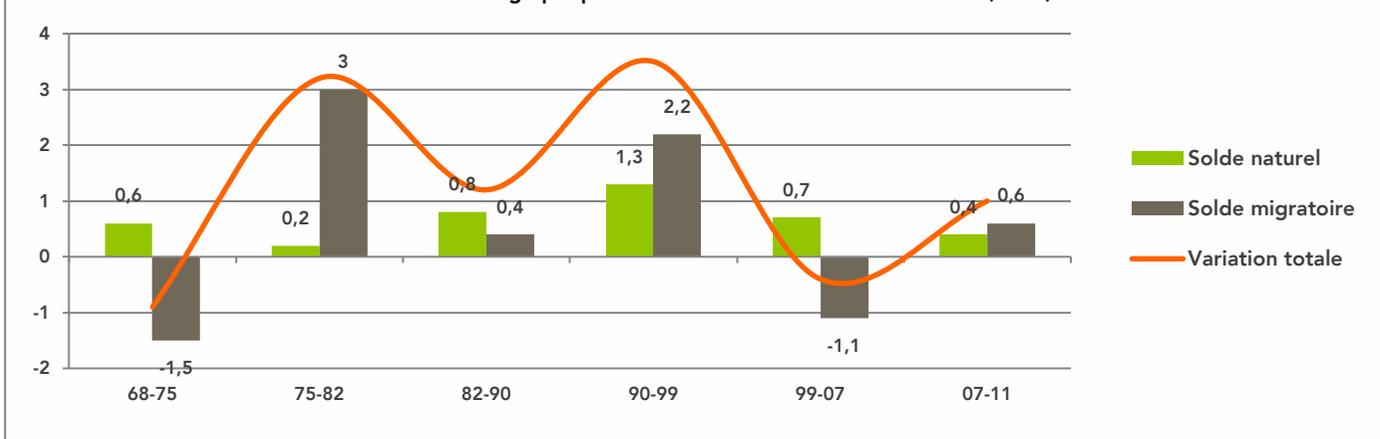
	Taux de croissance annuels moyens entre 1968 et 2012 (Insee)					
	68-75	75-82	82-90	90-99	99-07	07-12
Hérouville	-0,91%	3,21%	1,23%	3,49%	-0,38%	0,98%
Livilliers	2,96%	-0,17%	5,79%	-0,56%	-0,48%	1,70%
Sausseron - Impressionnistes	2,29%	1,71%	1,86%	1,12%	0,27%	0,56%

- Les données statistiques INSEE sont référencées : INSEE 2015 recensement 2012. Le traitement statistique du présent document fait apparaître la date de recensement 2012 et non la date de publication 2015.
- ** Le traitement statistique du territoire intercommunal comprend les nouvelles communes adhérentes au 1^{er} janvier 2016 (Auvers-sur-Oise, Valmondois, Butry-sur-Oise).

Indicateurs d'évolution démographique entre 1968 et 2012 sur la commune (Insee)

	68-75	75-82	82-90	90-99	99-07	07-12
Gain de population	- 19	79	41	159	- 18	29
Taux de croissance annuel moyen (%)	- 0,9%	+3,2%	+1,2%	+3,5%	-0,4%	+1%
Due au solde naturel %	+0,6%	+0,2%	+0,8%	+1,3%	+0,7%	+0,4%
Due au solde migratoire (entrée - sortie) %	-1,5%	+3%	+0,4%	+2,2%	-1,1%	+0,6%

Variation démographique entre 1968 et 2012 sur la commune (Insee)



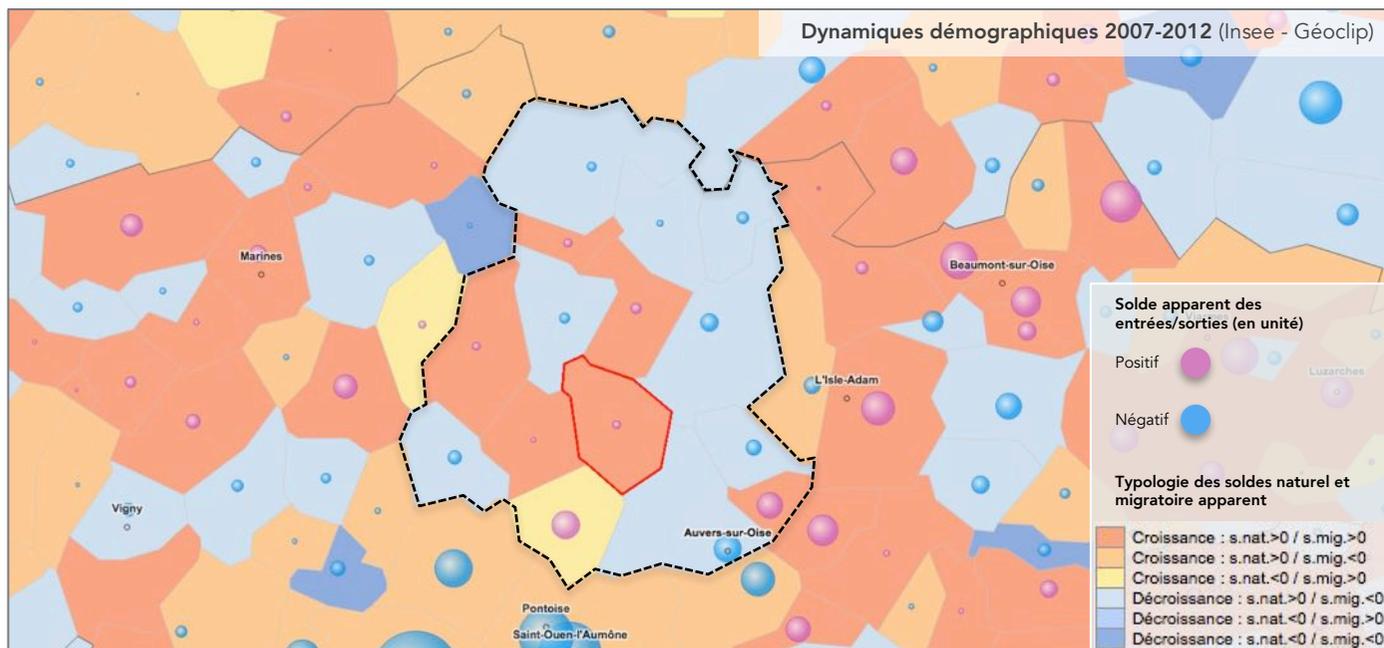
Des variations démographiques surtout liées à l'accueil de nouveaux habitants

- Au cours de la période observée (1968-2012), la croissance démographique de la commune d'Hérouville est principalement soutenue par l'arrivée de nouveaux habitants (solde migratoire). Les taux de croissance liés au solde migratoire sont largement supérieurs aux soldes naturels.
- La croissance démographique d'Hérouville est largement stimulée par le solde migratoire (arrivée de nouveaux résidents). Le solde naturel est toujours positif (les naissances sur plus importantes que les décès). Sur la dernière période (2007 – 2011), les dynamiques migratoires et naturelles sont quasi-identiques et retrouvent les tendances de la décennie 1980.
- Depuis la période 1999, les soldes migratoire et naturel sur la commune d'Hérouville sont en constante diminution.

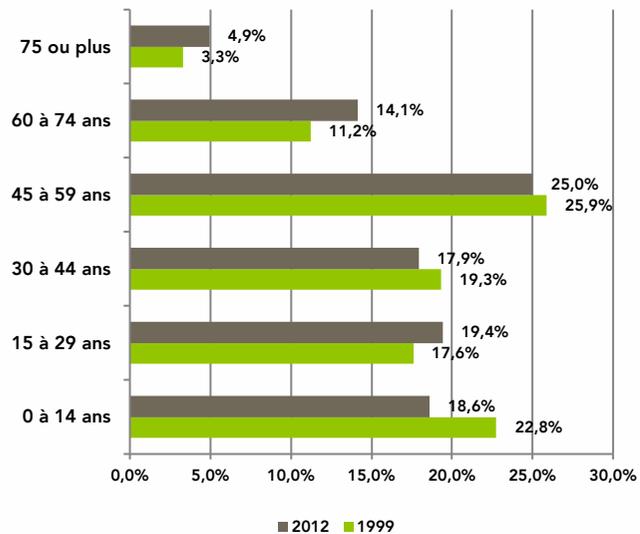
L'environnement territorial d'Hérouville apparaît peu dynamique

- Dans un espace intercommunal marquée par une faible dynamique et une certaine baisse d'attractivité territoriale, Hérouville se distingue par sa croissance et sa dynamique de population.
- A l'échelle de la communauté de communes, Hérouville est les communes voisines du plateau sont les seules à connaître une croissance démographique. L'ensemble des communes de la vallée de Sausseron (séquence Est du territoire communautaire) présente une situation démographique de décroissance à rebours de la tendance du plateau.

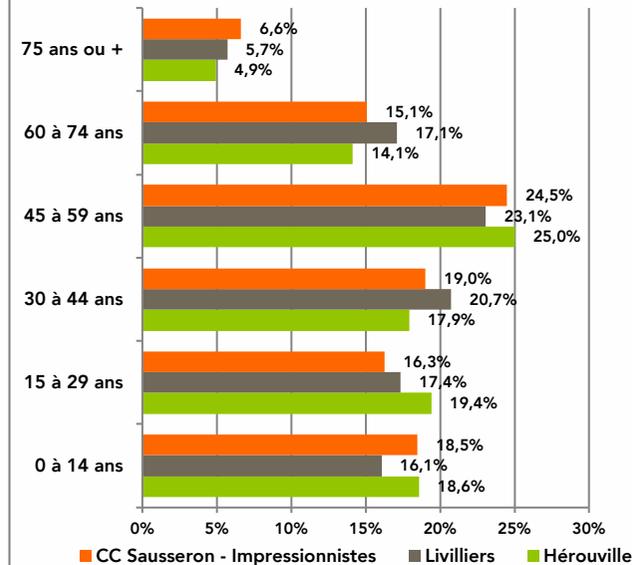
Dynamiques démographiques 2007-2012 (Insee - Géoclip)



Evolution de la population communale entre 2012 et 1999 (Insee)



Répartition de la population par tranches d'âges (Insee)



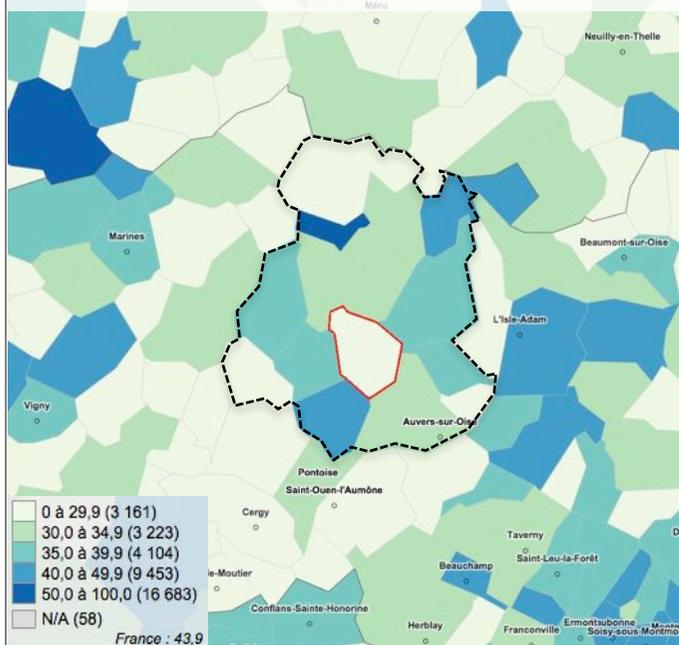
Une population communale légèrement plus jeune que celle de l'intercommunalité

- Les moins de 30 ans représentent 38 % de la population communale. Ils sont 34,8% à l'échelle de la communauté de communes de la Sausseron - Impressionnistes. La tendance se confirme avec les seniors. La part des 75 ans et plus sur la commune est inférieure de 2 points à celle de la communauté de communes.
- L'indice de vieillissement est faible par rapport à celui de l'intercommunalité (35,2 pour Hérouville vs 48,5 pour l'intercommunalité en 2011).

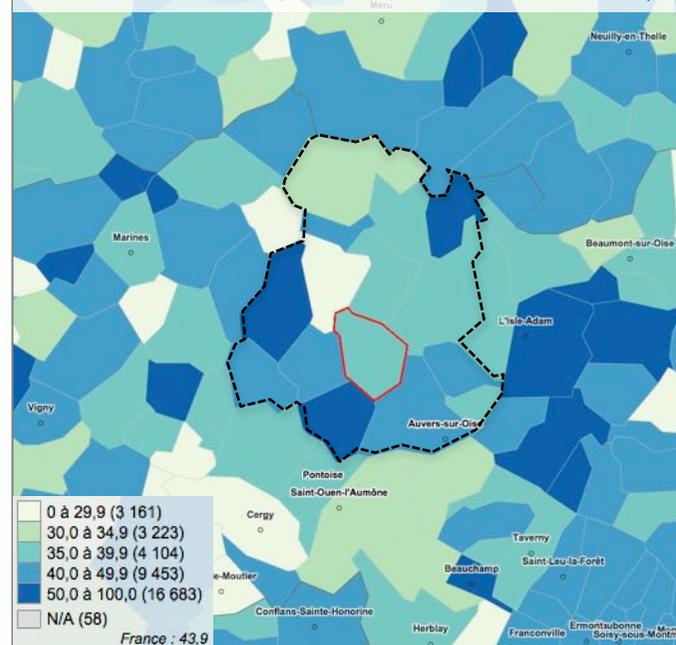
Une tendance au vieillissement de la population communale

- La commune d'Hérouville connaît une augmentation de la part des seniors. Les plus de 60 ans, entre 1999 et 2012, sont passées de 14,5% à 19,1%. Sur la même période, la pyramide démographique se resserre à sa base avec une diminution marquée des moins de 15 ans (- 4,2 points).

Indice de vieillissement par commune en 1999 (Insee - Géoclip)



Indice de vieillissement par commune en 2011 (Insee - Géoclip)



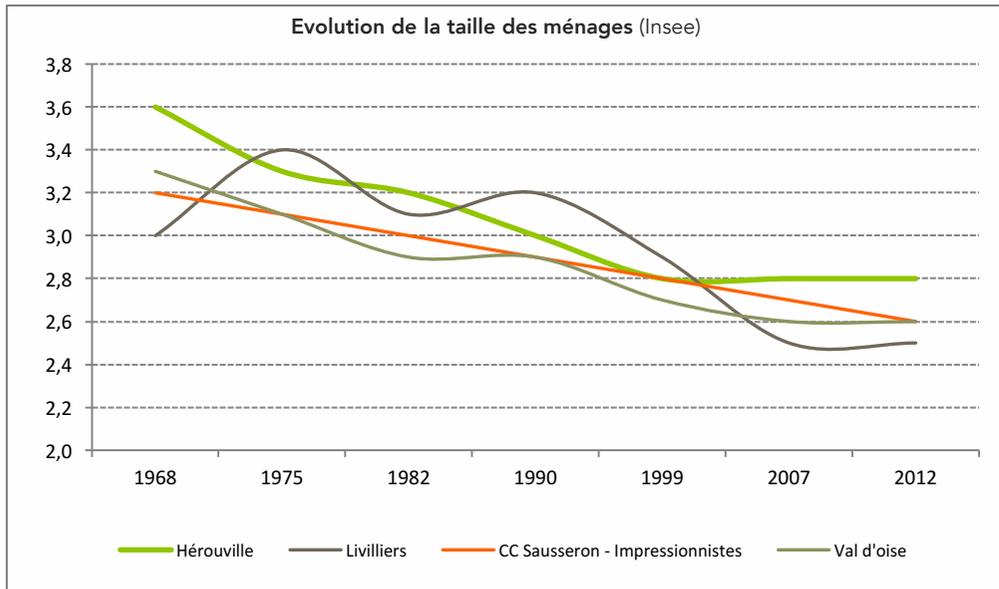
Indice de vieillissement en 2011 :

- Hérouville = 35,2
- CC Sausseron - Impressionnistes = 48,5

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

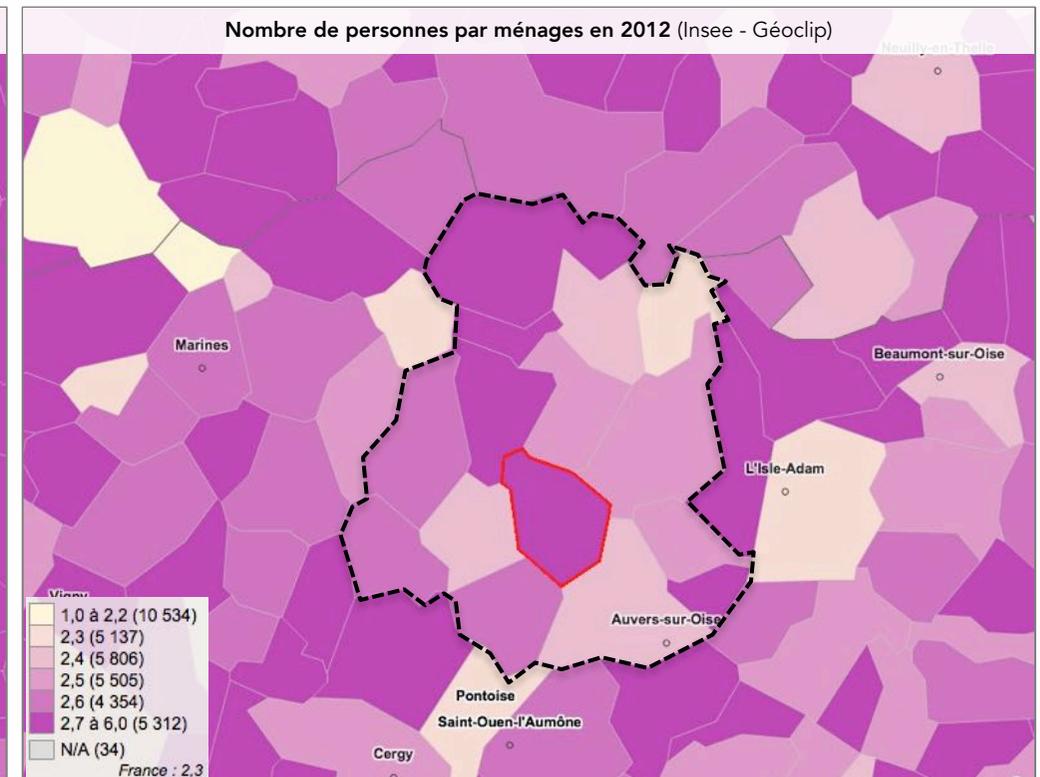
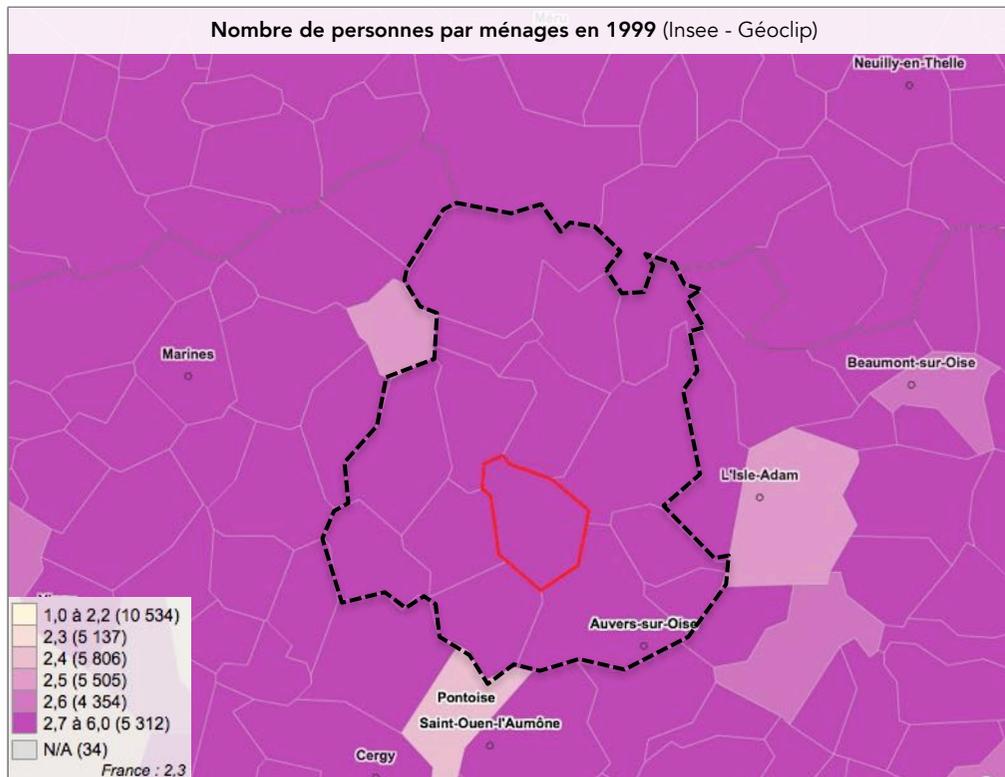
Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

source : INSEE



Des ménages toujours plus petits depuis 1999

- En moyenne, la taille des ménages résidant sur la commune d'Hérouville est de 2,8 personnes par ménage. Ce ratio est légèrement supérieur à celui constaté à l'échelle de la communauté de communes Sausseron - Impressionnistes et du département (2,6).
 - L'évolution de la taille moyenne des ménages hérouvillois fait apparaître une diminution continue et progressive du nombre de personnes par ménage sur la période 1968 à 1999 (3,6 pers/ménage à 2,8).
- A partir de 1999, la taille des ménages se stabilise à 2,8 sur la commune alors qu'à l'échelle communautaire, la tendance à la diminution se poursuit.
- Sur une période longue, la diminution constatée à l'échelle d'Hérouville correspond à une tendance nationale de desserrement des ménages en lien avec le vieillissement tendanciel de la population et les évolutions sociétales (veuvage, célibat, foyer monoparental).

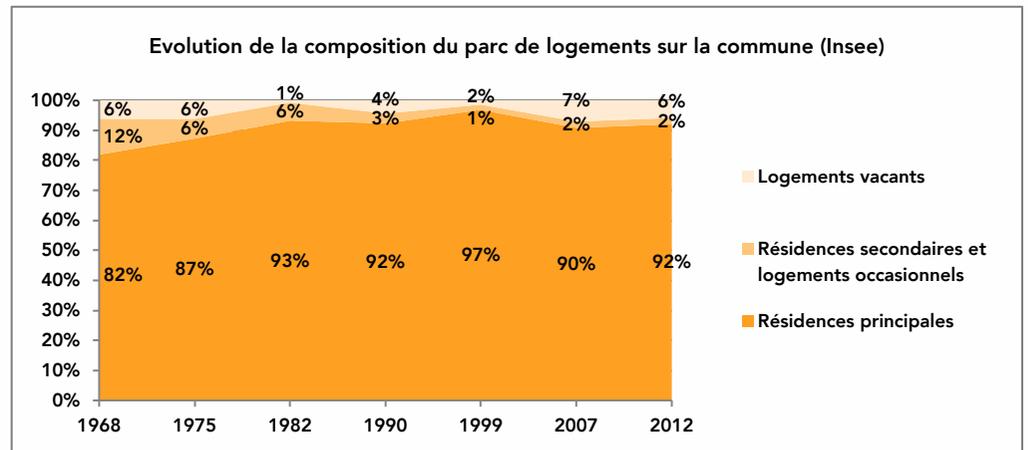
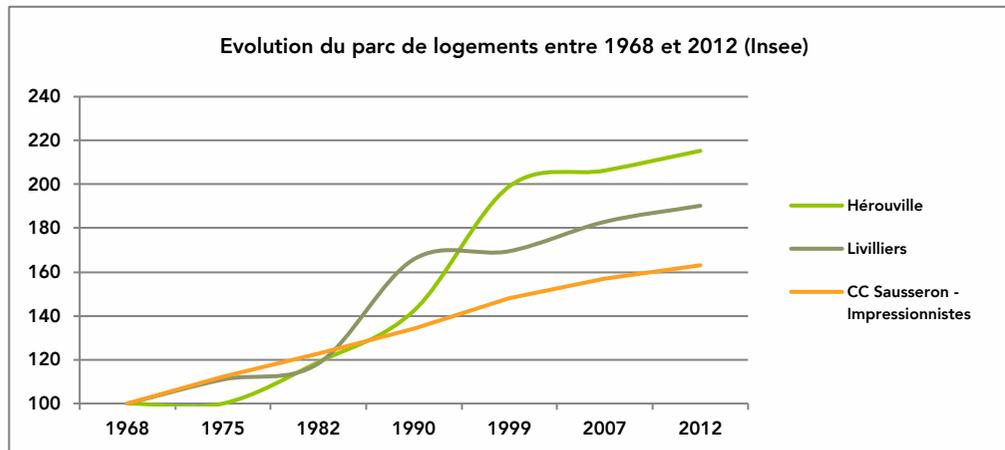
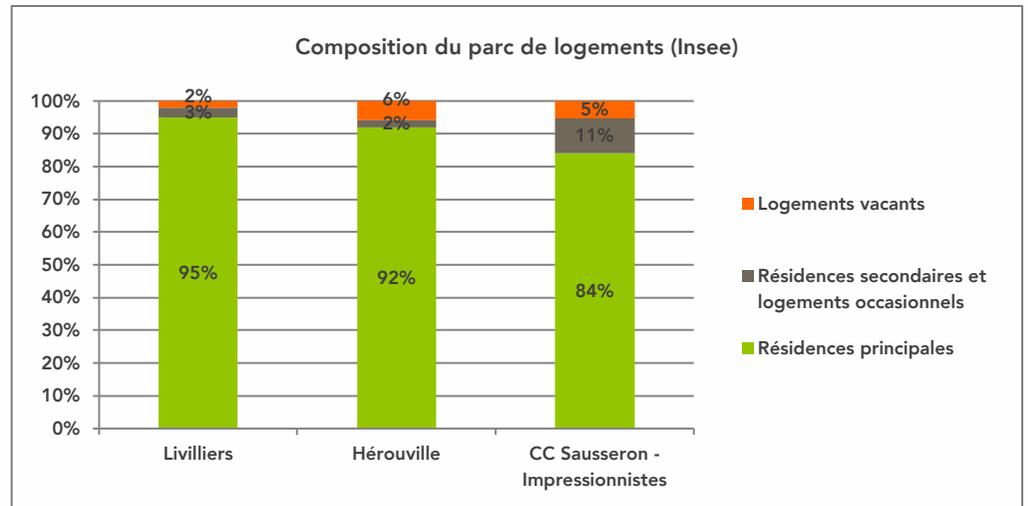
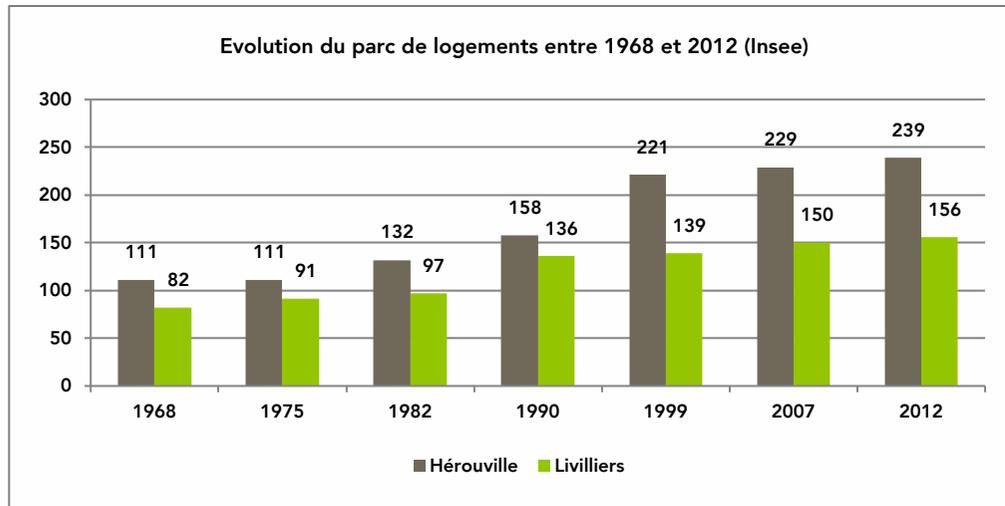


Une évolution continue du parc de logements, même pendant les périodes de moindre croissance démographique

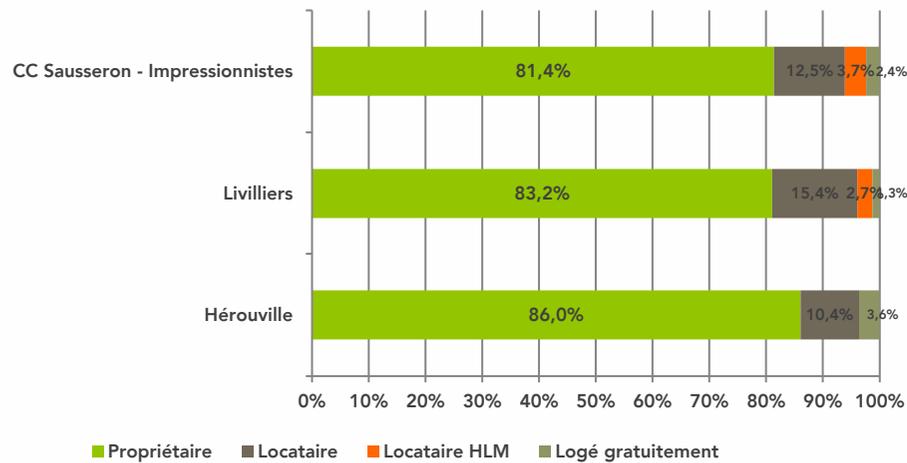
- En 2012, la commune d'Hérouville comptait 239 logements.
- La croissance du parc s'est opérée de façon continue depuis 1975. La fin de la décennie 90 connaît une des plus importantes augmentations du parc avec environ 63 nouveaux logements.
- Entre 1999 et 2012, malgré la stabilisation démographique, la commune d'Hérouville a vu son parc se développer avec la production de 18 nouveaux logements pour répondre aux seuls besoins en desserrement des ménages.

Un parc de résidences principales très largement dominant

- La quasi majorité des logements sur Hérouville sont des résidences principales (92%).
- La composition du parc de logements sur la commune se distingue par une plus faible part de résidences secondaires (2%) qu'à l'échelle de la communauté de communes (11%).
- Entre 1999 et 2012, la part des logements vacants augmente légèrement (6%). Le parc de logements sur la commune marque ainsi une légère détente au cours des dernières années après un taux de vacances relativement faible (2%). Depuis 1968, le parc de résidences secondaires se resserre fortement pour se stabiliser autour de 2% depuis 2000.



Comparaison des modes d'occupation (Insee)



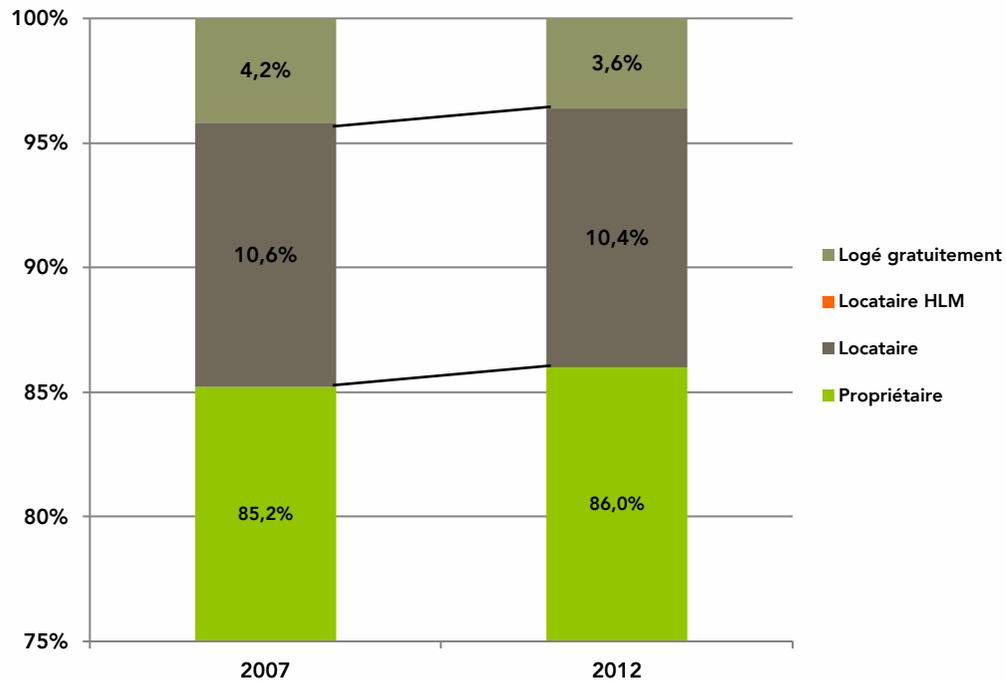
Un parc de logements principalement occupé par leurs propriétaires

- A Hérouville, 86% des logements sont occupés par leur propriétaire.
- Ce taux est supérieur à la moyenne constatée à l'échelle de la Communauté de communes Sausseron – Impressionnistes où 81,4 % des logements sont occupés par leur propriétaire.
- Hérouville recense 0 logements sociaux en 2012 (au sens Insee) et 3,6% de logés gratuitement.

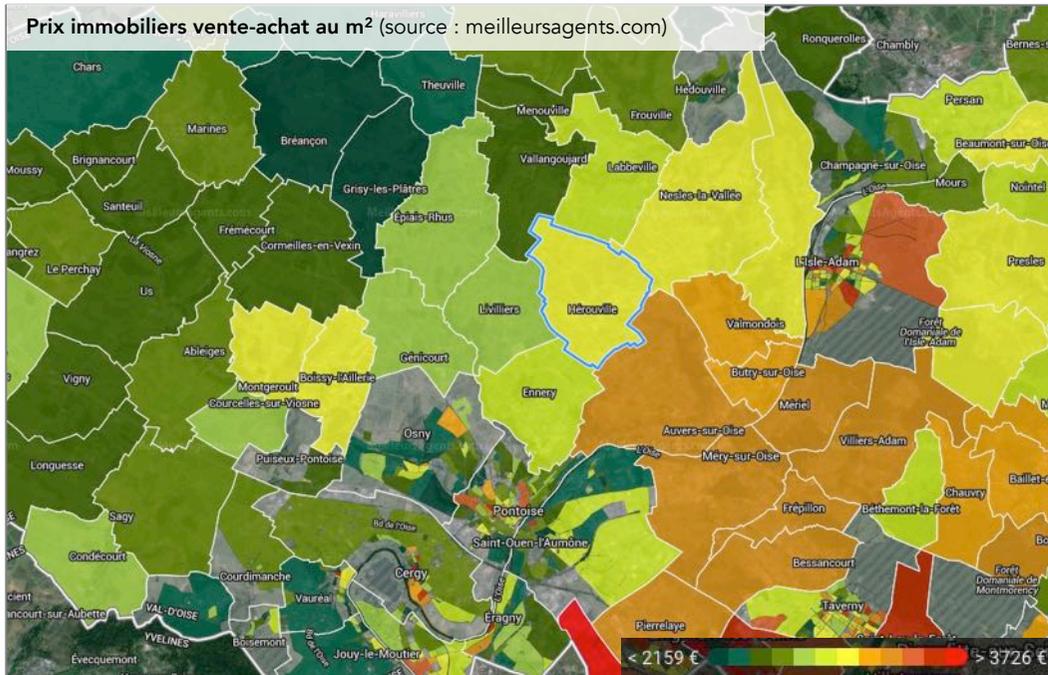
Un poids des propriétaires stable

- Depuis 2007, le parc de logements a évolué de façon marginale. Les évolutions sont liées à la diminution de la part des logements occupés gratuitement.

Evolution du mode d'occupation en 2012 (Insee)



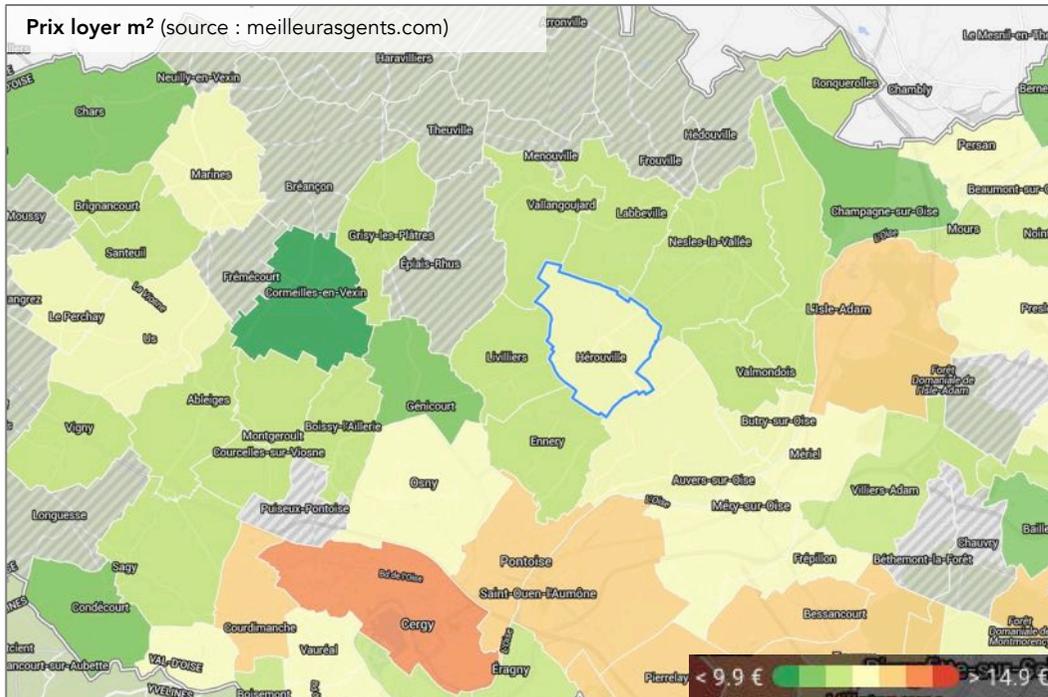
Prix immobiliers vente-achat au m² (source : meilleursagents.com)



Un niveau de prix immobilier proche de celui des communes voisines

- Le marché de l'immobilier présente une gamme de prix intermédiaire compris entre les valeurs du département de l'Oise et de la Vallée de l'Oise.
- Le prix immobilier à Hérouville au 1^{er} décembre 2015 est de 2 570 €/m² en moyenne, tous types de biens confondus.
 - Prix m² moyen pour les appartements : 3 053 € (entre 1928 € et 3 640 € selon les zones).
 - Prix m² moyen pour les maisons : 2 479 € en moyenne (soit moins 18,8% par rapport aux appartements). Le prix peut néanmoins varier de 1 566 € et 2 956 €).
- A la location, le loyer mensuel moyen observé sur Hérouville est de 12,1 €/m² comparable au loyer mensuel moyen à Auvers-sur-Oise.

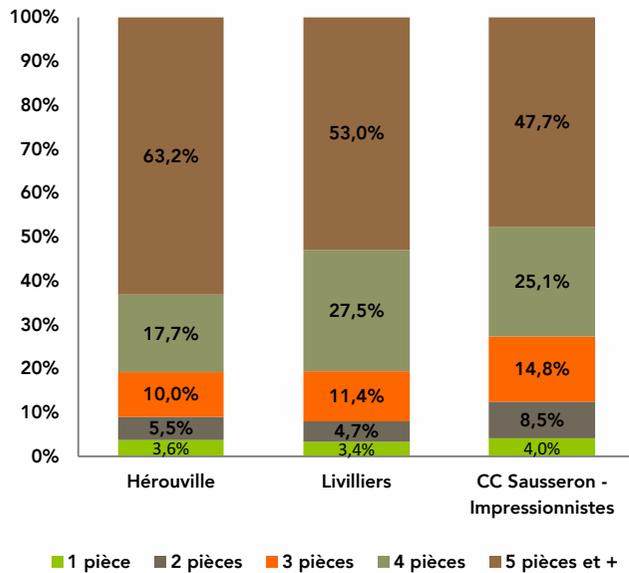
Prix loyer m² (source : meilleursagents.com)



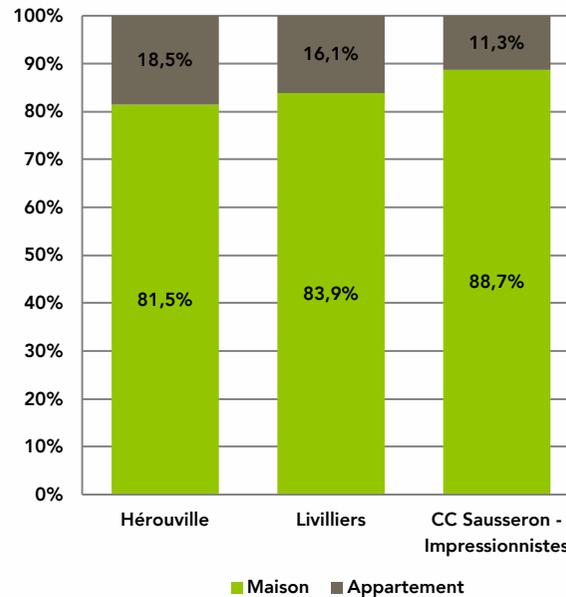
Prix immobiliers au m² des communes voisine d'Hérouville (source : meilleursagents.com)

	Prix m ² moyen appartement	Prix m ² moyen maison	Loyer m ² moyen appartement
Hérouville	3 053 €	2 479 €	12,1 €
Auvers-sur-Oise	3 506 €	2 675 €	12,0 €
Ennery	2 791 €	2 447 €	11,4 €
Labbeville	2 892 €	2 363 €	11,1 €
Livilliers	2 757 €	2 314 €	11,2 €
Nesles-la-Vallée	3 354 €	2 460 €	11,0 €
Vallangoujard	2 700 €	2 122 €	11,1 €

Taille des logements en 2012 (Insee)



Typologie des logements en 2012 (Insee)

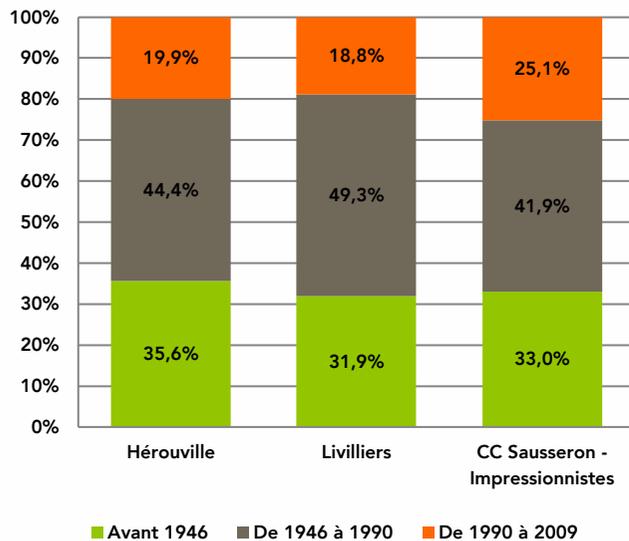


Un parc dominé par les maisons et des logements plutôt grands

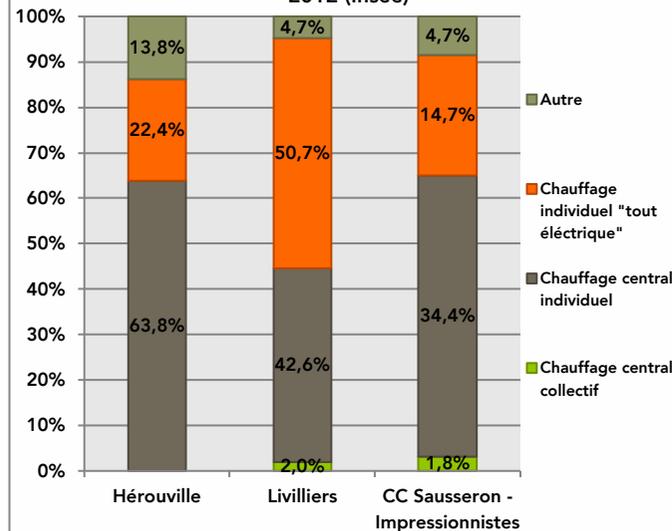
- Le parc de logements présent sur la commune est dominé par les « maisons ». Les maisons représentent 81,5% du parc. La part des appartements est cependant importante comparativement à l'échelon communautaire (18,5% vs 11,3%).
- Les logements comptent, pour près de 80% du parc, plus de 4 pièces. Le parc communal se distingue de la tendance observée à l'échelle de la Communauté de communes Sausseron - Impressionnistes avec un parc de logements proportionnellement plus grands : 80,9% contre 72,8% à l'échelle communautaire.
- La typologie bâtie d'Hérouville est caractéristique du caractère résidentiel et rural de la commune.

Les 2/3 du parc de logements construit entre 1946 et 2009

Date d'achèvement des résidences principales en 2012 (Insee)



Niveau de confort des résidences principales en 2012 (Insee)

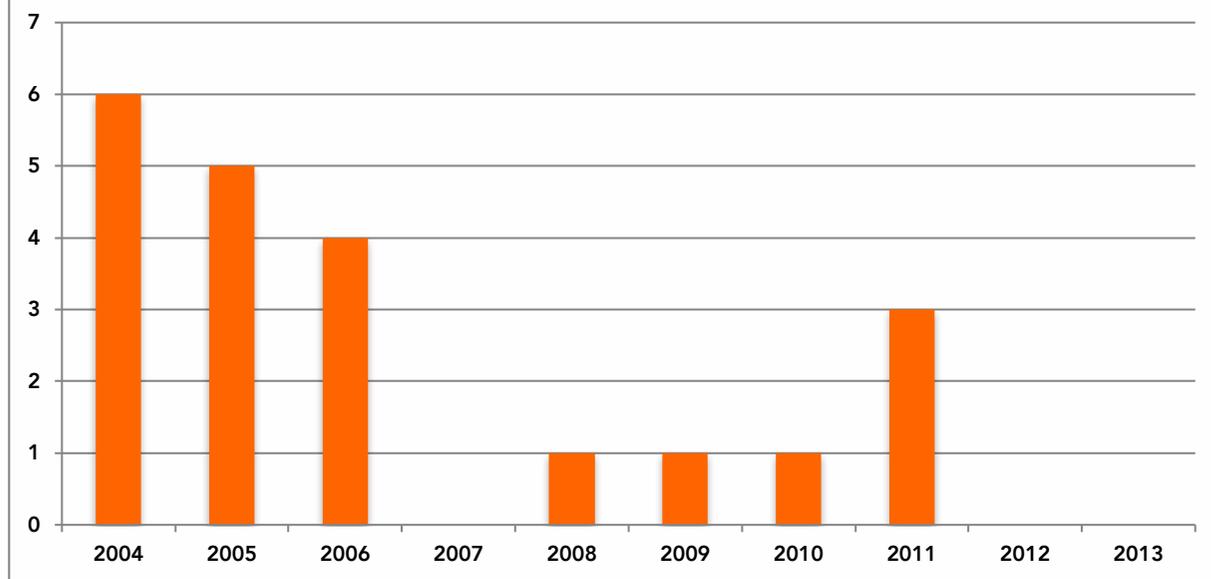


- 65% du parc de logement a été construit à partir de la fin des années 50 et 1/5 du parc a été réalisé depuis la fin des années 1990. Le parc ancien, avant 1946, est de 35,6%. Si les données sont comparables à la tendance communautaire, la dynamique constructive est globalement plus soutenue à l'échelle de la communauté de communes : 25,1% de logements ont été bâtis après 1990 contre 19,9% sur la commune.

Un niveau de confort marqué par la typologie « individuelle » du parc

- En cohérence avec les caractéristiques du parc de logements, le mode de chauffage est principalement individuel (86,2%). Aucun des logements sur la commune n'est chauffé par un mode de chauffage collectif.
- La part des logements chauffés par un mode électrique est supérieur sur la commune à celle du parc de l'ensemble des communes de la Communauté de communes.

Nombre de logements commencés entre 2004 et 2013 (sit@del2)

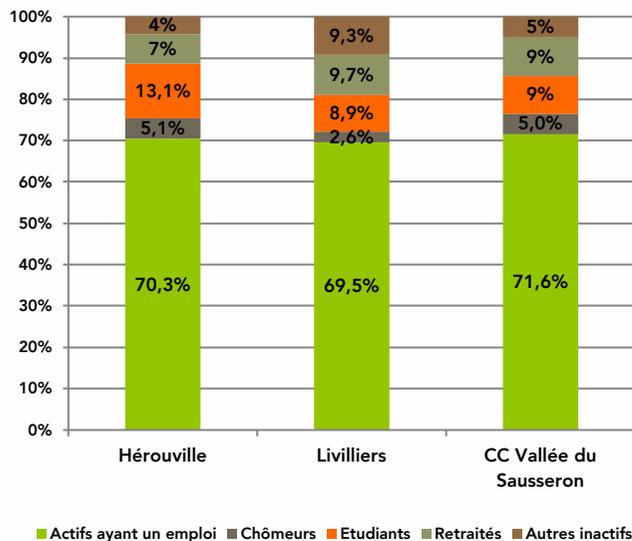
**Une activité constructive irrégulière au cours de la dernière décennies**

- Entre 2004 et 2013, la commune d'Hérouville a enregistré une moyenne annuelle de production de 2 logements neufs (source Sit@del2, logements commencés). Au total, ce sont 21 logements qui ont été construits en 10 ans.
- La production neuve est irrégulière sur la période observée. Elle est marquée par la réalisation de plusieurs opérations pavillonnaires entre 2004 et 2006. Depuis 2012, aucune nouvelle construction n'a été réalisée.

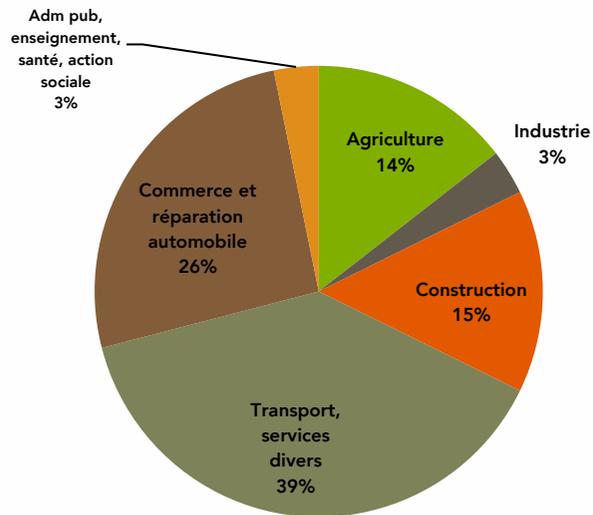


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Niveau d'emploi de la population active en 2012 (Insee)



Nombre d'établissement par secteur d'activité au 31 décembre janvier 2013 - Hérouville



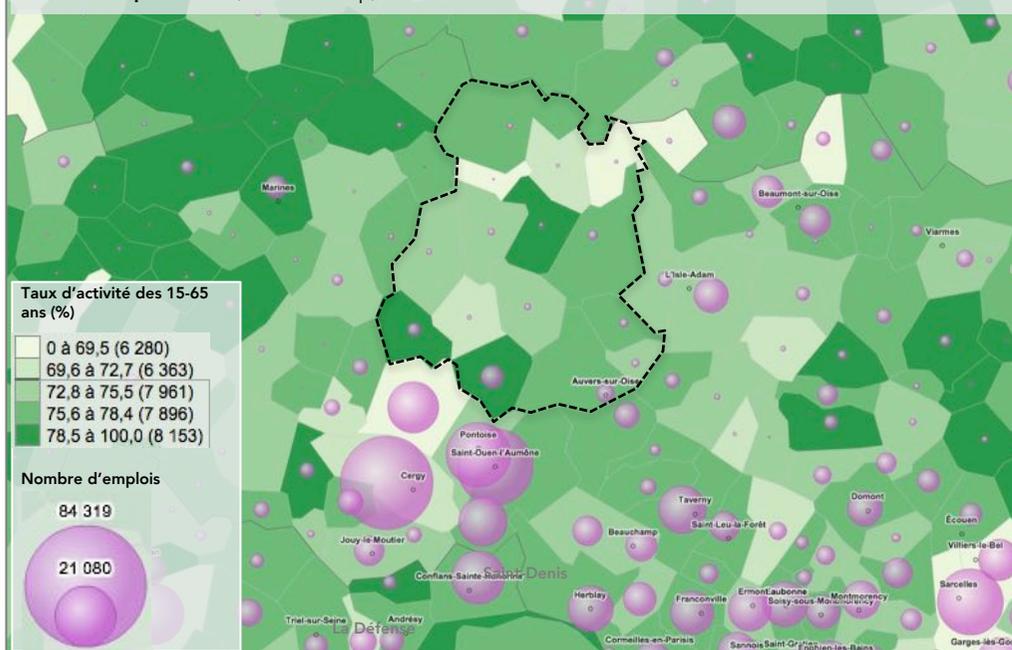
Une population résidente plutôt insérée sur le marché de l'emploi

- 75,1 % des résidents sont des actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs), ce taux est équivalent à celui observé à l'échelle communautaire.
- Hérouville prend place au nord d'une zone dynamique sur le plan économique en lien avec les grands pôles nord-francilien (Cergy-Pontoise, les franges Nord de l'agglomération parisienne et la plate-forme aéroportuaire de Roissy).
- Cette situation lui permet d'associer un taux d'actifs occupés égal à 70,3% et un niveau de revenu fiscal moyen de tranche supérieur (26 544 € en 2012).

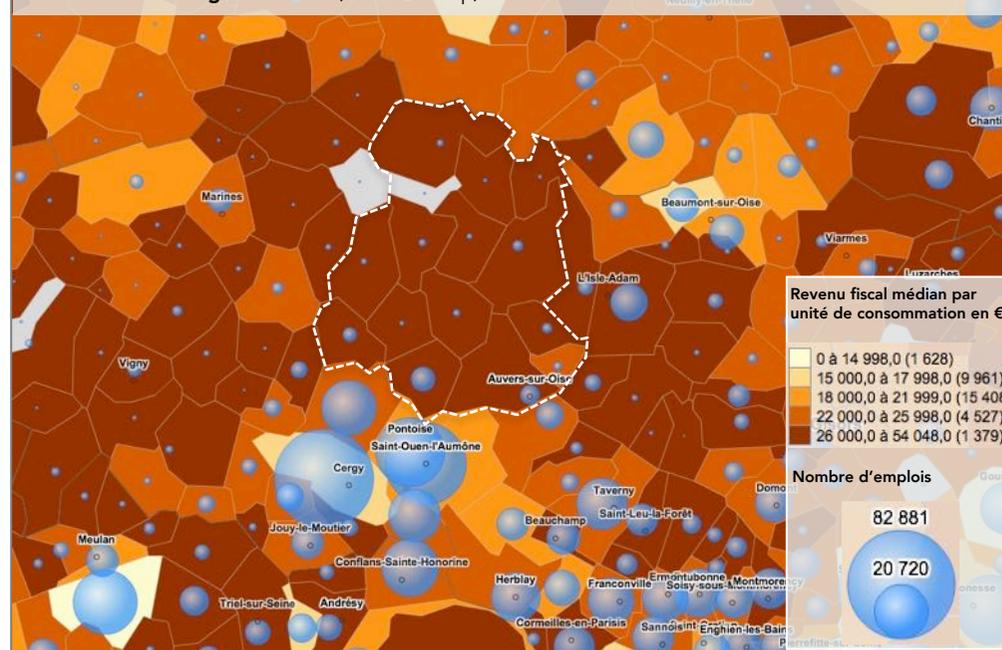
A Hérouville, un tissu de très petites entreprises

- En 2012, on recense sur la commune 139 emplois dont 84 emplois salariés, 62 établissements actifs dont 18 ayant 1 à 9 salariés (et 49 aucun). 40% de ces établissements ont une activité dans le secteur « transports et services divers ».

Taux d'emploi 2012 (Insee Géoclip)



Revenu des ménages en 2012 (Insee Géoclip)



Restaurant dans le village



Coopérative agricole



Un tissu d'entreprises bien présent dans le village

- Bien que la majeure partie des activités économiques soient diffuses dans le tissu bâti, Hérouville compte deux secteurs spécifiquement dédiés aux activités économiques.
- Route d'Auvers, une zone artisanale est aménagée en entrée de village. Elle totalise une superficie d'environ 4,6 hectares. Le site ne compte que trois entreprises, le reste de la zone est pour partie en friche boisée ou en pâture.
- Le long de la route départementale 927 (rue de Livilliers), quelques activités sont présentes et forment un secteur économique à part entière (transporteurs, carrossier...). Dans le prolongement des bâtiments existants, l'aménagement d'un silo a ciel ouvert est programmé.
- La coopératives agricole, rue Paul Bagnard, forme une emprise économique importante dans le village. Elle présente également une contrainte liée à la présence des silos, aux passages des camions durant la campagne céréalière. Par ailleurs, le site de la coopérative, dans le prolongement du château, forme une enclave étanche aux circulations qui séparent le village en deux ensembles.
- Hérouville compte deux activités lié au tourisme et à la restauration :

Activité automobile rue de la Croix Rouge



Zone artisanale



Zone artisanale

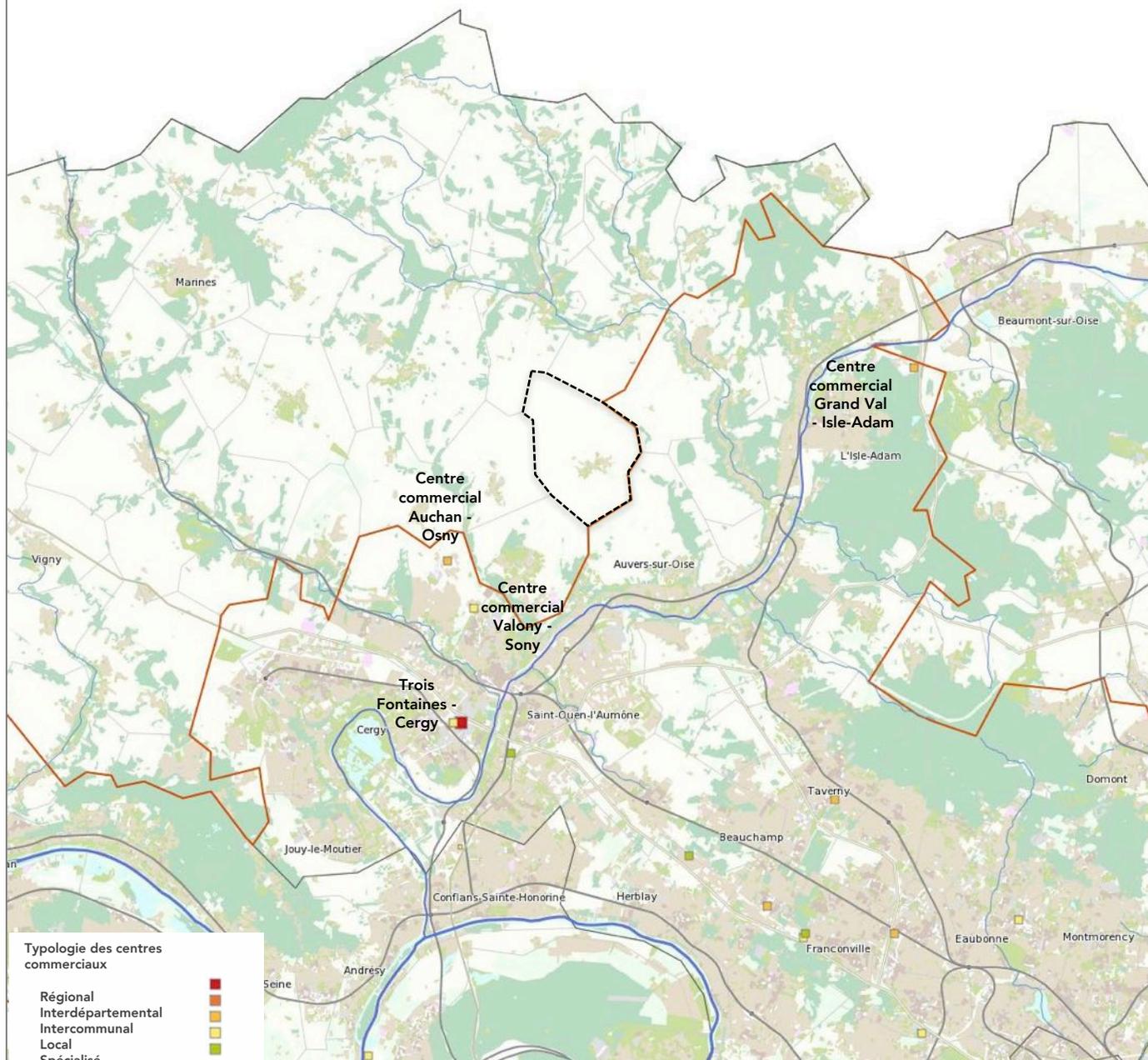


Bâtiment économique isolé le long de la route de Beauvais



- le restaurant Les Vignes Rouges, dont la pérennité à court terme n'est pas assurée,
- une chambre d'hôtes d'une capacité d'une chambre pour 2 personnes.

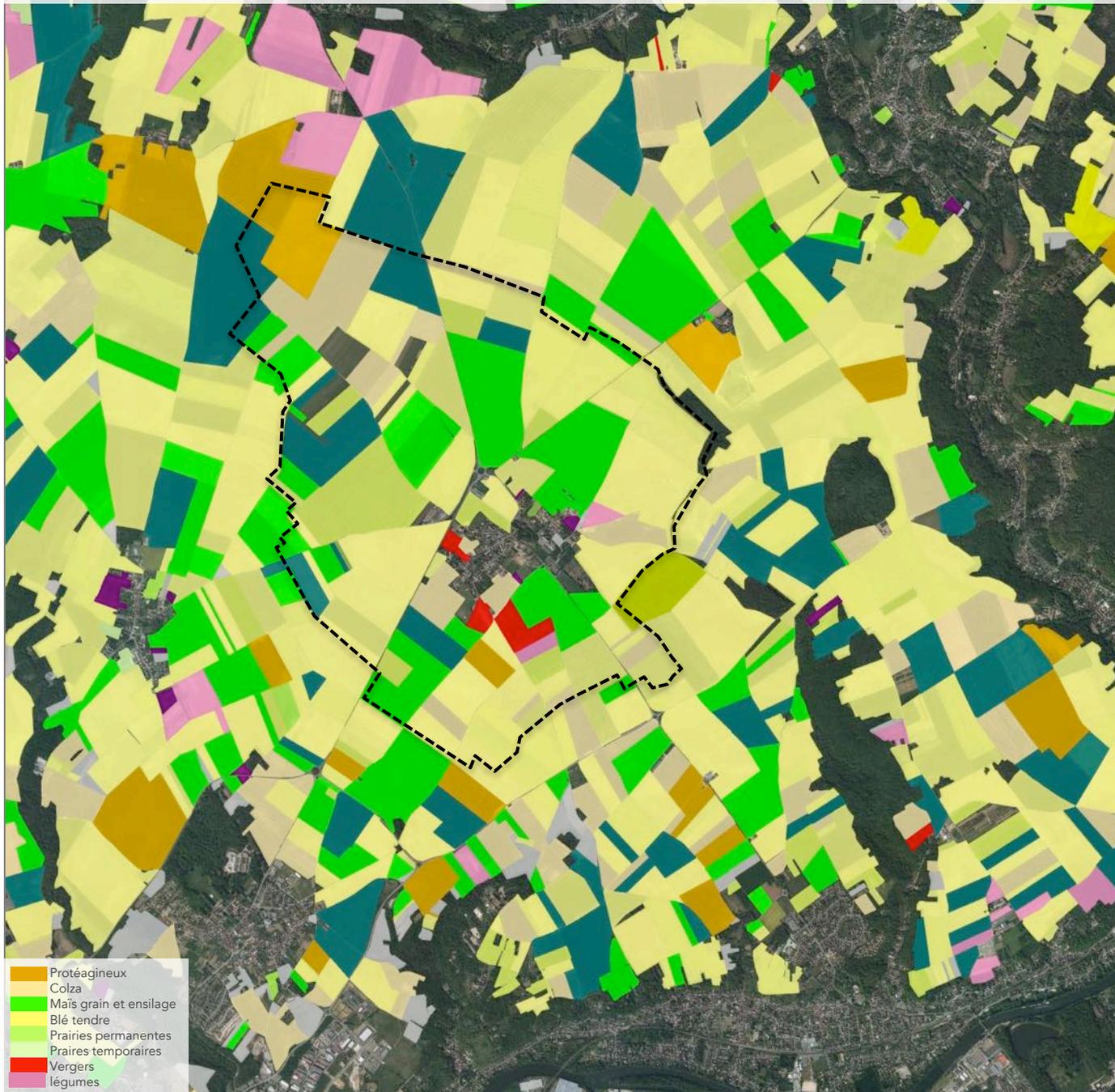
Offre commerciale (source IAU IDF)



Une offre en commerces et services extérieure au village

- Hérouville ne dispose pas de commerces et services de proximité.
- La commune se situe au nord d'une offre commerciale de rayonnement intercommunal (centres commerciaux Auchan et Valony à Osny, centre commercial Grand Val à l'Isle-Adam). Plus au sud, les habitants dispose d'une offre commerciale d'intérêt régional (centre commercial Trois Fontaines à Cergy).
- Les commerces et les services du quotidien les plus fréquentés par les habitants se situent préférentiellement à Osny et à Auvers-sur-Oise. L'Isle-Adam apparaît moins attractive. Dans cette maille d'offre commerciale, Osny demeure cependant l'attracteur commercial le plus important et le plus accessible pour les habitants d'Hérouville (temps d'accès moins de 10 mn en voiture).

Zones de culture déclarées par les exploitants (source Ministère de l'agriculture)



Une économie agricole bien présente sur la commune

- Selon le RGA (Recensement Général Agricole), 8 exploitations ont leur siège sur la commune en 2010. La commune recensait une douzaine d'exploitations à la fin des années 80 (précision : les données du recensement général agricole – RGA – sont localisées à la commune du siège de l'exploitation).

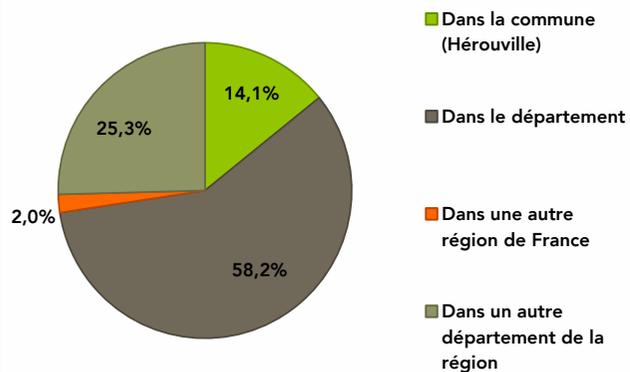
Evolution du nombre d'exploitations (source RGA)	1988	2000	2010
Hérouville	11	6	8

- L'ensemble des exploitations sur la commune ont leur siège d'exploitation dans l'enveloppe bâtie constituée du village.
- La superficie de la commune est de 849 ha et celle des espaces agricoles est de 800 ha soit 94% (données MOS 2012).
- La commune offre un type de sol qui bénéficie d'un potentiel agronomique important du fait de la présence de limons. La qualité agronomique des sols est jugée de bonne à excellente. Les grandes cultures constituent la majorité de la SAU de la commune, quelques parcelles de vergers et de pâturages sont présentes à la ceinture immédiate du village.
- Les espaces agricoles sont identifiés comme des espaces fonctionnels et les exploitations agricoles sont jugées robustes. Elles bénéficient de conditions d'exploitation sereines.
- Le maillage des circulations agricoles sur la commune ne fait pas état de contraintes particulières. L'accès aux parcelles agricoles depuis les sièges d'exploitation et la circulation des engins agricoles sont facilités par des chemins ruraux récemment réaménagés pour éviter les conflits d'usage dans la traversée du village (stationnement, étroitesse des rues anciennes...).

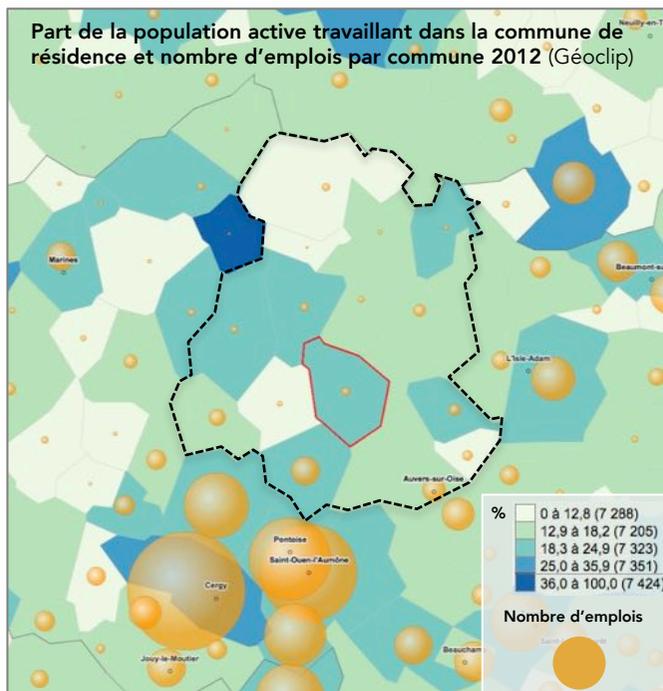


MOBILITÉS

Lieu de travail des actifs ayant un emploi en 2012 (Insee)

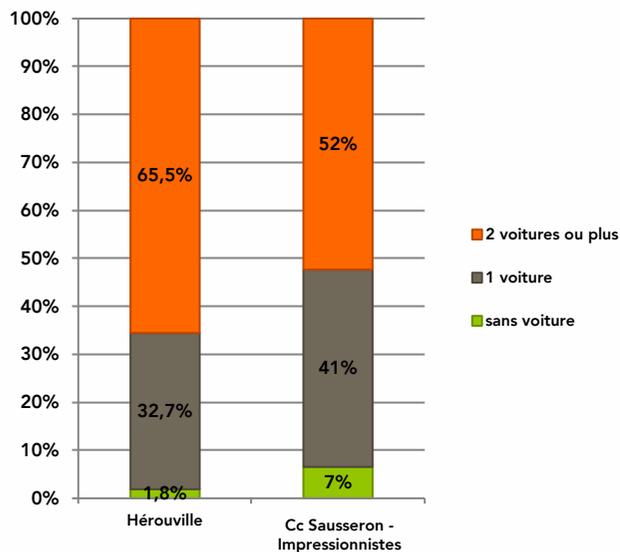


Part de la population active travaillant dans la commune de résidence et nombre d'emplois par commune 2012 (Géoclip)

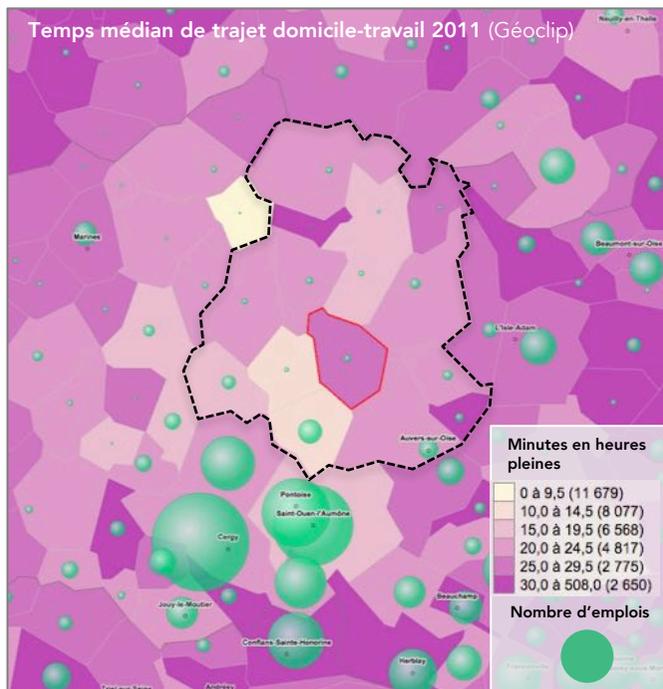


- Seuls 14,1% des actifs résidant à Hérouville travaillent dans la commune. Ce taux relativement faible est comparable aux tendances constatées sur les communes voisines. Il témoigne de l'importance des déplacements domicile-travail vers l'extérieur de la commune en direction des grands pôles d'emploi voisins.
- Hérouville est proche de pôles d'emploi actifs du Nord-Ouest de l'agglomération parisienne. Cette situation induit :
 - un temps médian de déplacement domicile-travail pour les hérouvillois de 30 mn (précisément 28 mn).
 - un taux plutôt faible de déplacement domicile-travail effectué par transport collectif (12%).
 - Un taux important de motorisation voire de bi-motorisation comparable aux taux observés sur la communauté de communes (-2% des ménages sans voiture).
- D'autres motifs de déplacement doivent également être pris en compte, tel que l'accès aux établissements scolaires secondaires, aux équipements supérieurs et loisirs (piscine, cinéma...) qui génèrent des besoins en déplacement.

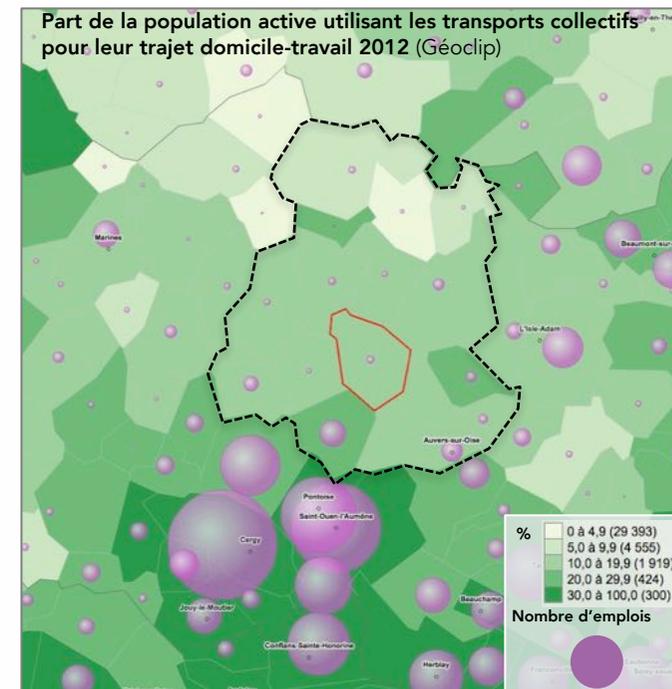
Équipement automobile des ménages en 2012 (Insee)



Temps médian de trajet domicile-travail 2011 (Géoclip)



Part de la population active utilisant les transports collectifs pour leur trajet domicile-travail 2012 (Géoclip)



Maillage viaire et accessibilité routière (IAU – IDF)



Hérouville au centre d'un maillage viaire d'intérêt transrégional

- Hérouville prend place dans une maille d'infrastructures routières qui structure le nord du département du Val d'Oise et organise les circulations nord – sud d'intérêt inter-régional (Oise – Val d'Oise). Au centre du territoire d'Hérouville, un réseau de routes départementales organisé en étoile assure la desserte et la traversée du plateau d'Hérouville.
- La D927 est un axe majeur de cette séquence Nord du Val d'Oise. Elle relie Méru à l'agglomération de Cergy-Pontoise (route de Beauvais). C'est un axe de liaison très emprunté qui supporte des flux de circulation issus pour une bonne part des déplacements « domicile – travail » entre le sud de l'Oise et l'agglomération de Cergy-Pontoise. La D927 assure une liaison rapide avec la D 915 (route de Marine) et la R14 (route de Rouen), et l'A16 (par Méru).
- La D79 répond aux besoins de traverse du plateau d'Hérouville depuis la vallée du Sausseron pour rejoindre la D915 au sud-ouest.
- La D928, traverse l'agglomération d'Hérouville, en direction de la vallée de l'Oise pour rejoindre la D922 et la N184

Capacité en stationnement et desserte par les transports en commun dans le village



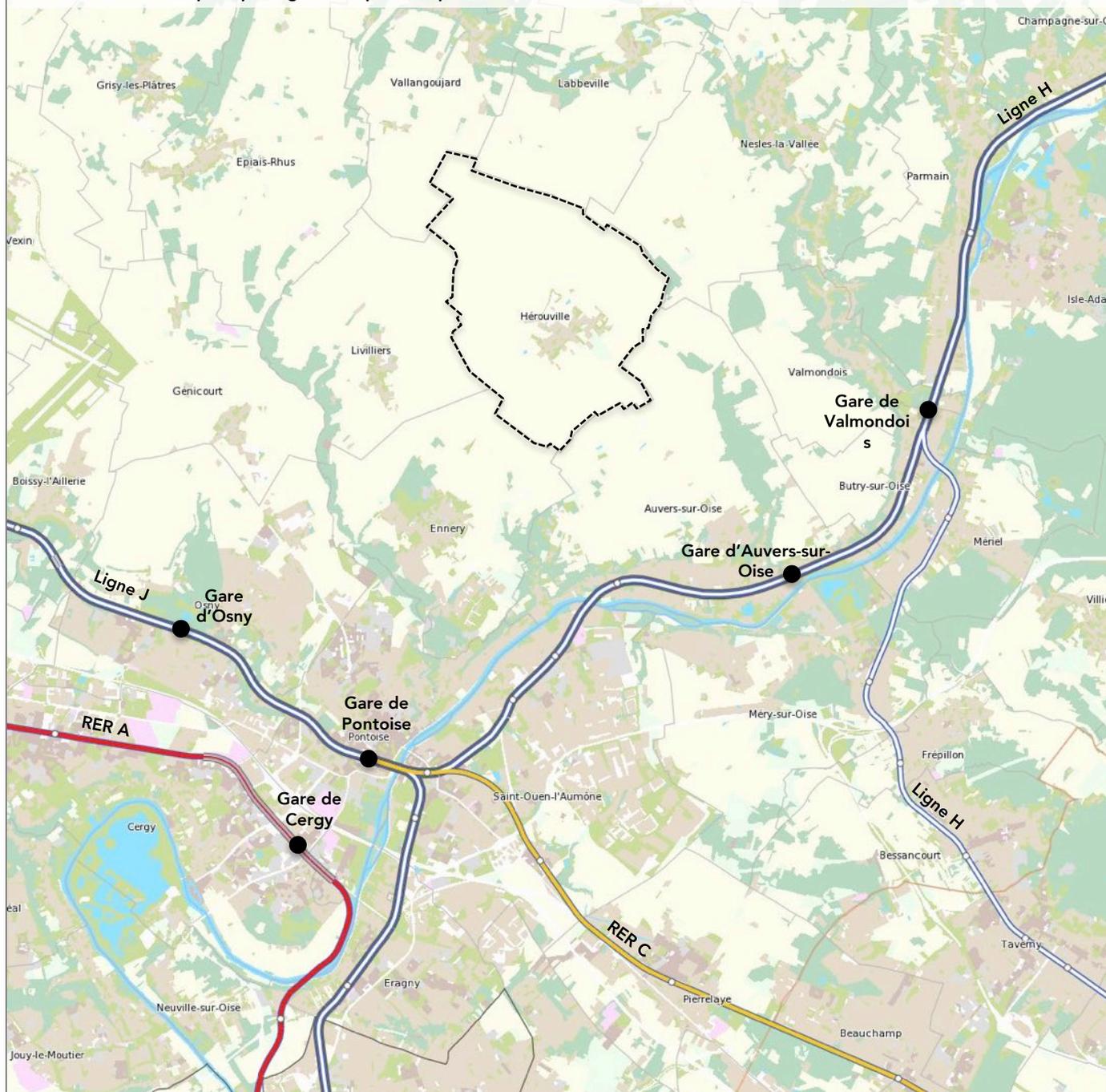
Une trame des dessertes structurée par la rue Georges Dumahel (D 928)

- A l'écart des principaux axes de circulation du plateau, le village d'Hérouville est desservi par la route départementale 928. L'ensemble de la trame viaire d'Hérouville est structuré à partir de la D928 (rue Georges Duhamel). Les accès aux villages depuis la D927 étant interdit ou restrictif, la D928 est l'unique voie d'accès au village d'Hérouville.
- L'organisation de la trame viaire concentre la totalité des flux de desserte locale et de traverse d'agglomération sur la D928. Voie de traverse et voie de desserte, elle coupe le village en deux.
- La trame locale (desserte de l'îlot et du quartier) se développe à partir de la rue Georges Duhamel (rue de la République). Les voies se caractérisent par un système clos dans les secteurs d'habitat résidentiel plus récents (voie en impasse).

Le stationnement sur voie publique, une problématique caractéristique des villages anciens

- Le stationnement des habitants apparaît problématique dans certains secteurs du village. La généralisation des deux véhicules par foyer, voire plus, la configuration du bâti ancien, l'étroitesse des voies et les systèmes de desserte en impasse ne facilitent pas la gestion quotidienne du stationnement et de la circulation. La problématique du stationnement impacte la circulation des engins agricoles dans le village (rues Bourgeoise, Fichet, du Poteau).
- Quelques places de stationnement sont aménagées sur l'espace public dans le secteur de la mairie notamment : une vingtaine de places aux abords de la mairie et de l'école (rues Bourgeoise et du Poteaux), une douzaine de places face au Château (RD 928), rue des Fichets, une douzaine de places sont aménagées en quinconce.
- La commune d'Hérouville ne compte aucune borne de recharge pour les véhicules hybrides ou électriques et aucun espace de stationnement pour les vélos.
- La gestion du stationnement et du dépose minute de l'école primaire est « tendue ». La manœuvre de l'autocar de transport scolaire n'est pas aisée pour rejoindre la rue Georges Duhamel.

Desserte ferroviaire : principales gares fréquentées par les hérouvillois



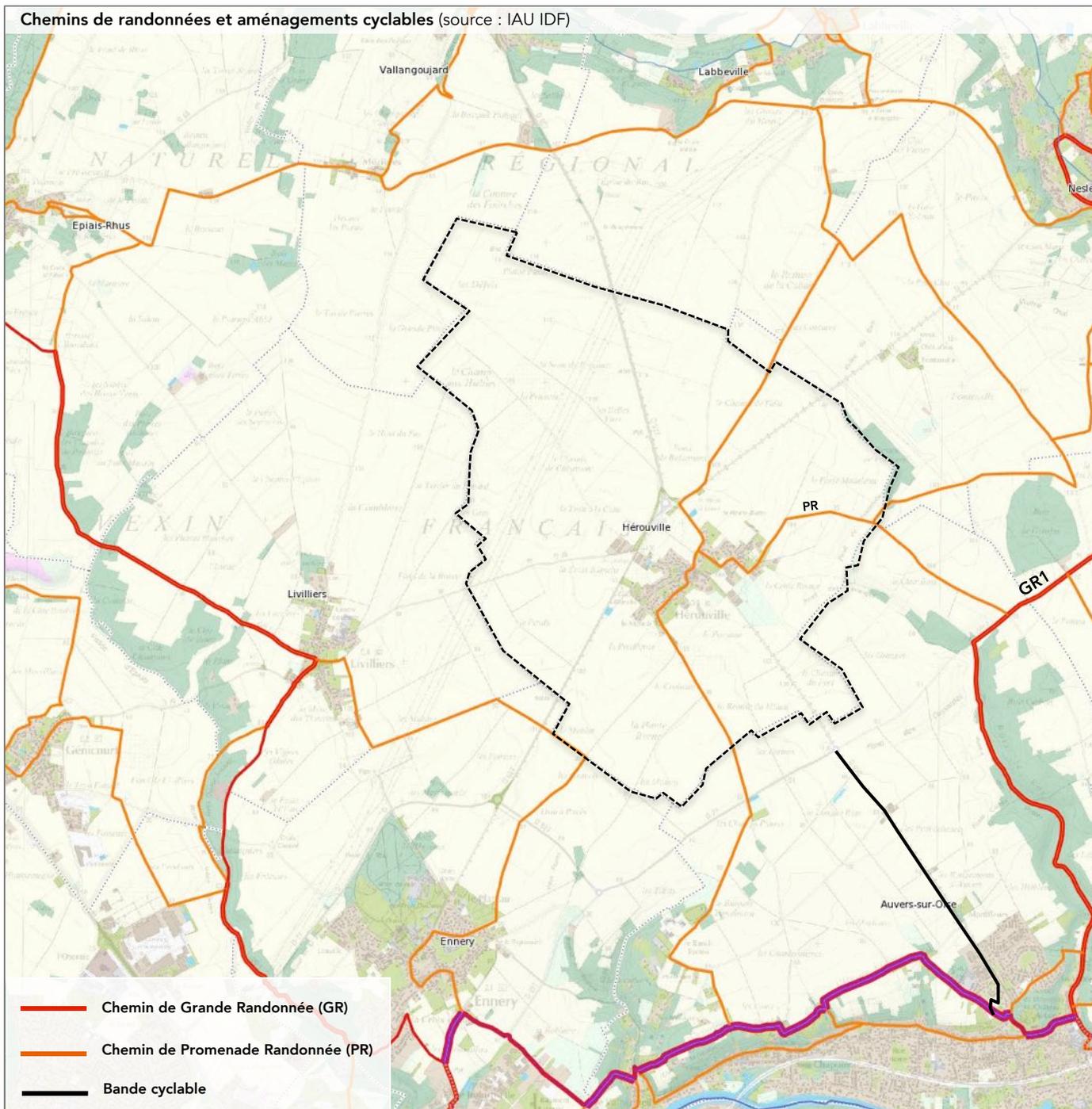
Desserte ferrée

- Hérouville ne possède pas de gare ferrée sur son territoire.
- Si les gares sont relativement proches sur le plan géographique (chapelet des gares de la vallée de l'Oise, proximité des gares de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône...), elles sont cependant difficilement accessibles (distance – temps, stationnement payant, capacité limitée des parkings).
- Depuis Hérouville, les usagers fréquentent préférentiellement les gares de Méry-sur-Oise et de Valmondois (parking gratuit et accessibilité plus aisée depuis Hérouville) mais aussi les gares de Cergy-Pontoise et Cergy.
- Le réseau ferroviaire assure une desserte élargie en direction de Paris et des gares du Nord et de Saint-Lazare :
 - lignes A et C du RER ;
 - Transilien : ligne H – Gare du Nord, ligne J – Paris-Saint-Lazare

Transport en commun

- Hérouville est desservie par une offre en transports collectifs routiers limitée et concentrée sur les besoins de rabattement notamment vers les établissements scolaires, les gares RER A et C de Cergy et Pontoise.
- La desserte en transport du village est assurée par la ligne de bus 95-06 tous les jours de la semaine (sauf le dimanche) avec 33 passages sur la commune entre 7h et 20h par semaine. Le samedi, l'offre commerciale apparaît plis réduite avec 5 passages entre 9h et 18h. La desserte dans le village est assurée à deux arrêts au niveau de la zone d'activité artisanale et du Château.
- Un transport collectif rural à la demande complète l'offre en transport en commun.

Chemins de randonnées et aménagements cyclables (source : IAU IDF)



Une place privilégiée pour les piétons : un partage de la voirie et un besoin de sécurisation de la traverse de village

- En dehors des activités de loisirs et de détente, l'accès aux équipements communaux (école, mairie), la part de déplacements doux est minoritaire dans les mobilités quotidiennes. Dans un environnement villageois, la place de l'automobile reste prépondérante dans les déplacements quotidiens (emplois, équipements scolaires supérieurs, activités sportifs et culturelles...).
- Les circulations piétonnières sont facilitées par le gabarit des voies de circulation du village qui s'inscrivent dans une logique de « zone partagée ». Seule la rue Georges Duhamel apparaît peu conviviale et sécurisée pour les piétons (traverse de bourg).

Chemins de randonnées et de loisirs

- Hérouville est desservi par un important réseau de chemins ruraux, agricoles qui répondent aux besoins locaux de promenade et de loisirs.
- La commune est également traversée par des chemins de Promenade de Randonnée (PR) qui parcourent le plateau agricole. Un des PR forme un diverticule du GR 1. Le PR quitte la vallée de l'Oise à la hauteur de Méry-sur-Oise, traverse le village d'Hérouville, poursuit en direction Est pour regagner le parcours du GR1 en direction de la vallée du Sausseron. Au total, les chemins de randonnées forment un parcours de 7 kilomètres sur la commune.
- Aucun aménagement cyclable de loisir n'est réalisé sur la commune. L'aménagement cyclable de la D928 depuis la vallée de l'Oise ne se poursuit pas au-delà du giratoire de la D 928 et D 27.

Les équipements communaux



Une offre d'équipements publics caractéristique des villages

- Au regard de son poids de population et de son caractère rural, Hérouville ne dispose que d'un nombre d'équipements limité (mairie, école maternelle). La maison du village accueille la vie associative, culturelle et sportive de la commune. Ouverte tous les jours, la maison du village dispose d'un grand jardin et de petits équipements de jeux et loisirs (tourniquet, terrain de pétanque...). Une salle des fêtes et un stade communal complètent l'offre en équipements.
- Le mécanisme de solidarité entre territoires voisins et la mobilité des habitants répondent, aux attentes et aux besoins locaux (équipement scolaire notamment).

Équipement scolaire, Hérouville en Regroupement Pédagogique Intercommunal

- Hérouville est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes voisines de Livilliers et Génicourt :
 - Hérouville accueille les élèves de maternelle avec 2 classes ;
 - Livilliers prend en charge les CP et CE1 ;
 - Génicourt accueille les classes de CE2, CM1 et CM2.
- Chaque école dispose de son restaurant scolaire. Un car assure la navette matin et soir entre les trois villages. Une garderie est assurée matin et soir à Hérouville et Livilliers, et une étude fonctionne chaque soir à Génicourt et Hérouville.

EQUIPEMENTS

Ancienne mairie, actuelle école maternelle



Ecole maternelle



Mairie actuelle et jardin de la maison de village



Cours de l'école maternelle



Maison de village



Jardin et jeux



Ancienne mairie



Terrain de sport



Bâtiment technique municipal



SOCLE NATUREL

Relief et hydrographie (source IAU IDF)



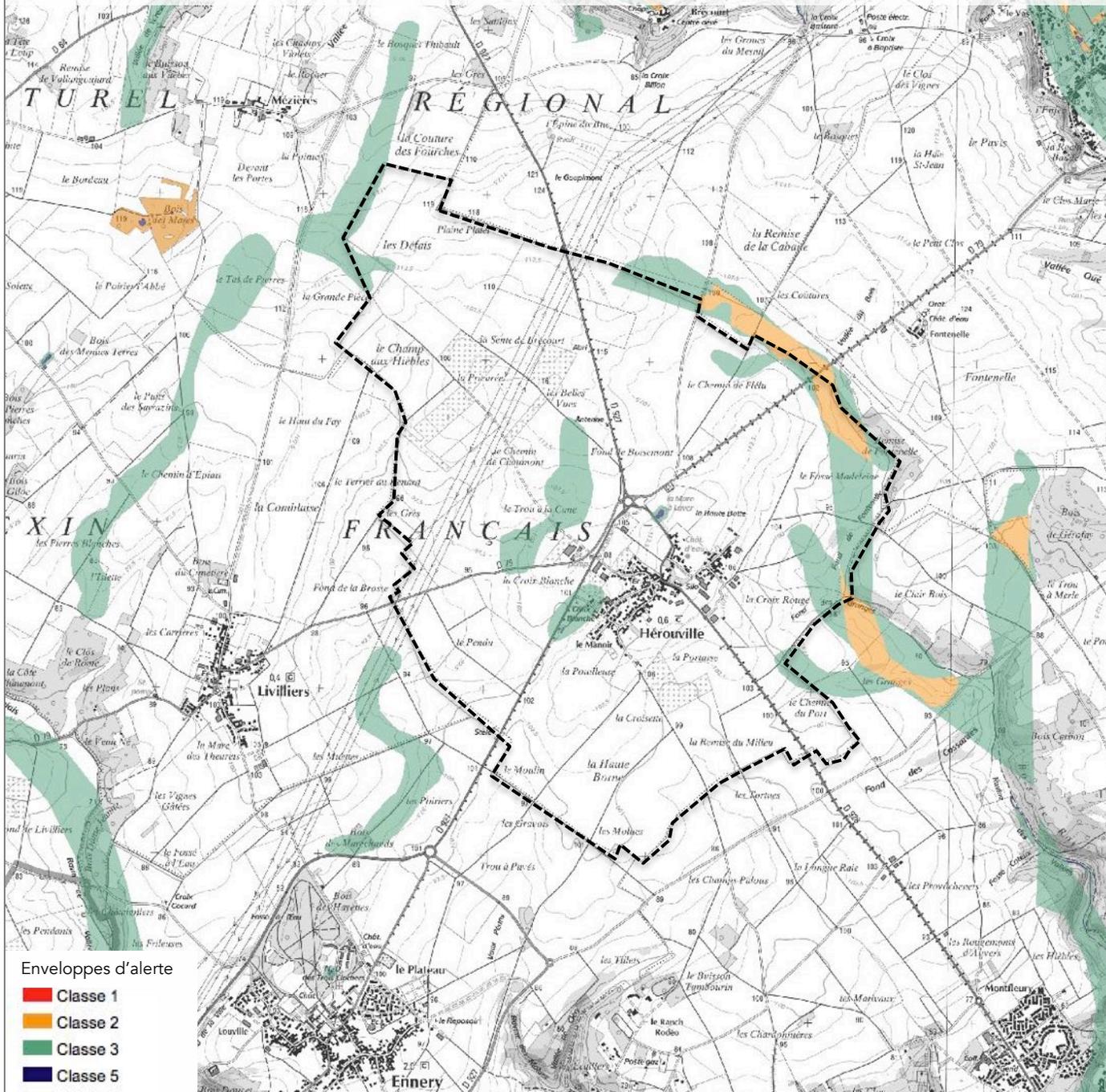
Un relief de vaste plateau

- Le périmètre de la commune d'Hérouville s'inscrit dans une vaste entité géographique « Plateau d'Hérouville »
- Le territoire occupe une position centrale sur le plateau organisée et sculptée par le réseau hydrographique de l'Oise, du Sausseron et de la Viosne.
- Un ensemble de buttes-témoins perturbe la régularité du plateau. Celles-ci peuvent culminer aux environs de 200 mètres alors que le plateau présente une altitude moyenne de 110 mètres. Les buttes de Marine et d'Épiais-Rhus se prolongent en « crête » séparant les bassins versants de la Viosne et du Sausseron. Depuis cette ligne de partage qui passe au nord du territoire de la commune, le plateau s'incline progressivement en direction de la vallée de l'Oise.

A la tête de trois bassins-versants

- Le territoire d'Hérouville se partage entre trois bassins-versants dont le ruissellement contribue à des écoulements temporaires recueillis dans les creux des ondulations, devenant relativement encaissés et venant alimenter des ravines.
- Cette situation en tête de bassin-versant, n'est pas sans conséquence. Les problèmes d'érosion se répercutent notamment sur la commune d'Auvers-sur-Oise (coulées de boue), d'écoulement des eaux et d'érosion des sols.
- Des mesures agri-environnementales ont été préconisées dans le cadre du contrat de bassin.

Zones humides identifiées (source DRIEE)

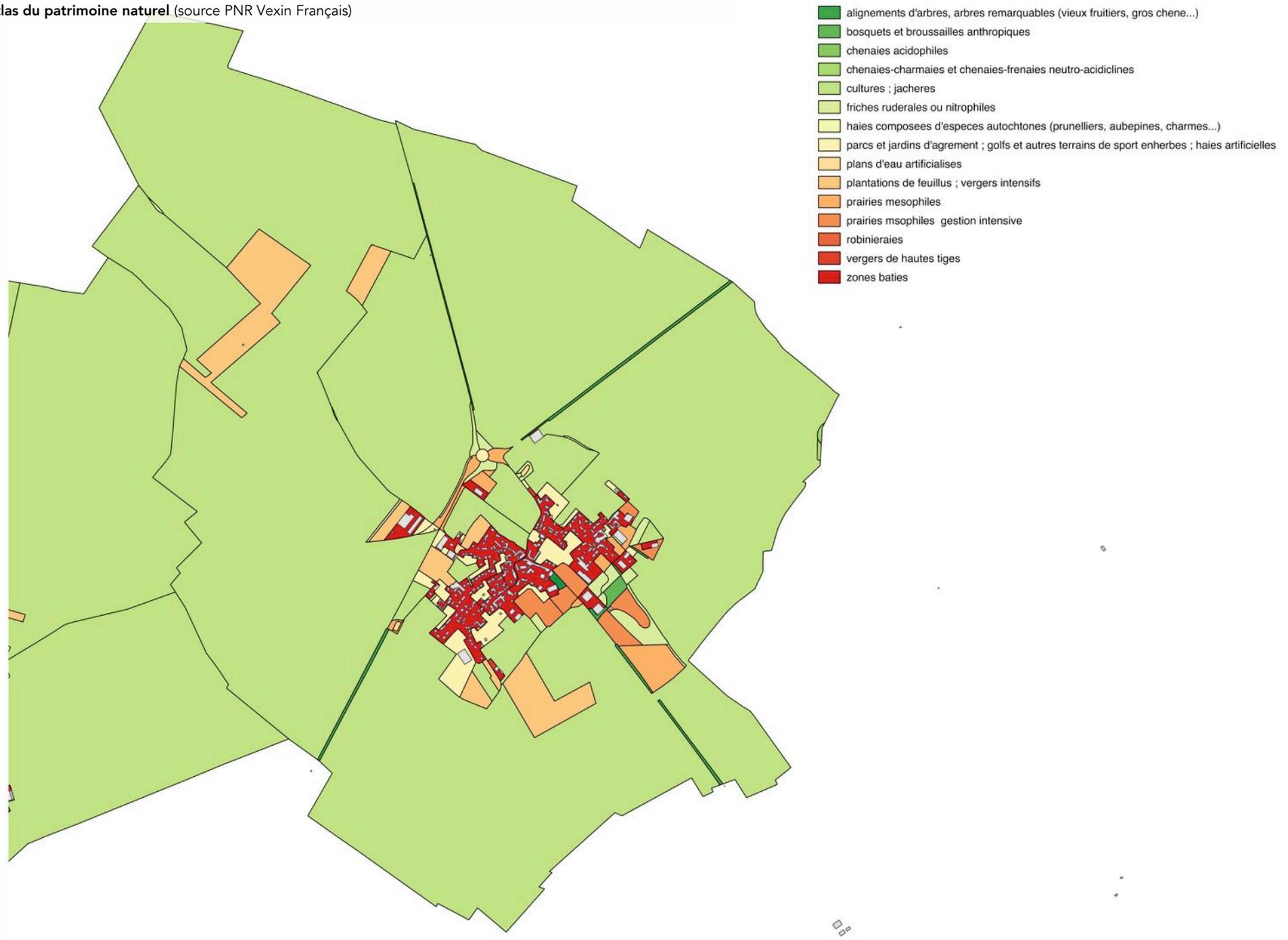


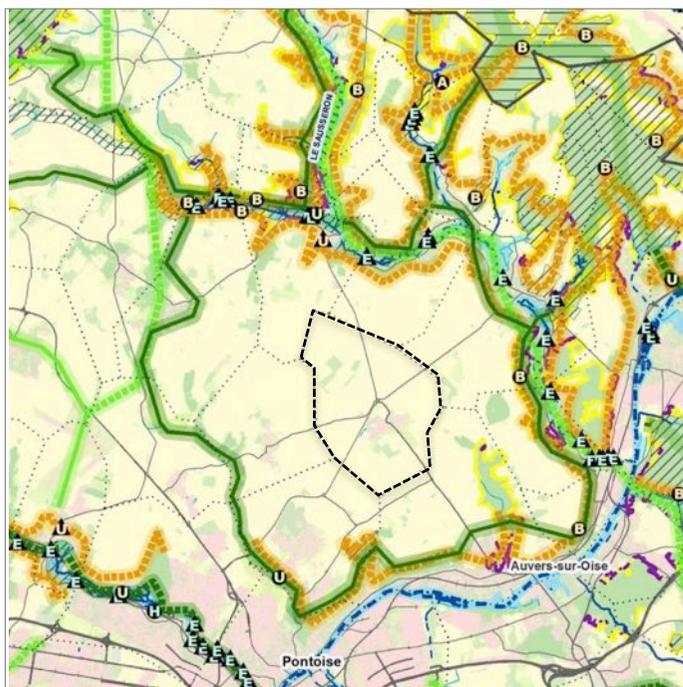
Des zones humides à l'écart du village

- Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.
- A Hérouville, les zones potentiellement humides identifiées par la DRIEE sont situées en limite Est de la commune secteur de la vallée de sèche du Fond Fontenelle (classes 2 et 3), aux abords de la mare à laver en entrée de village et à la hauteur du lieu « Le Trou à la Cave » à l'ouest de la route départementale 927 (classes 3).

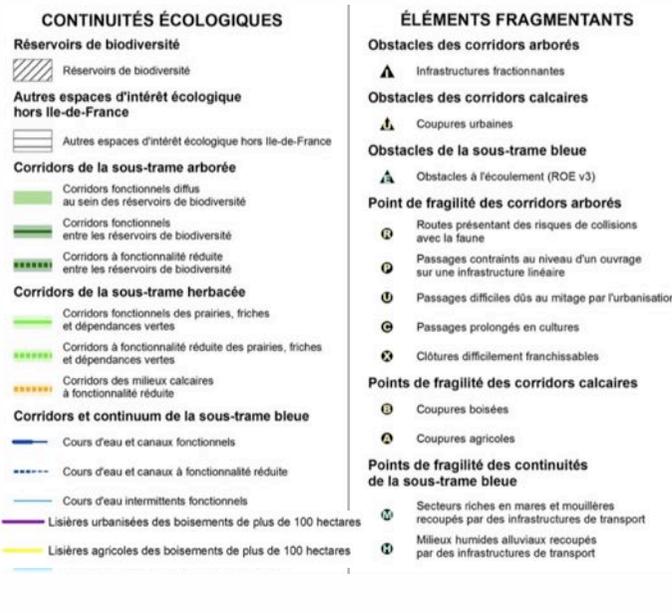
- Classe 1 : Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
- Classe 2 : Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté.
- Classe 3 : Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- Classe 4 : Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
- Classe 5 : Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

Atlas du patrimoine naturel (source PNR Vexin Français)



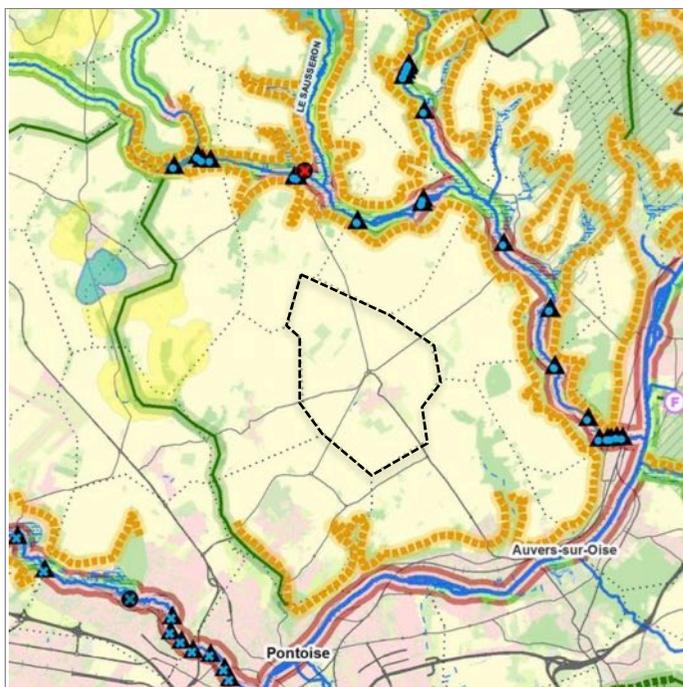


Carte des composantes de la Trame verte et bleue d'Île de France (source : DRIEE)

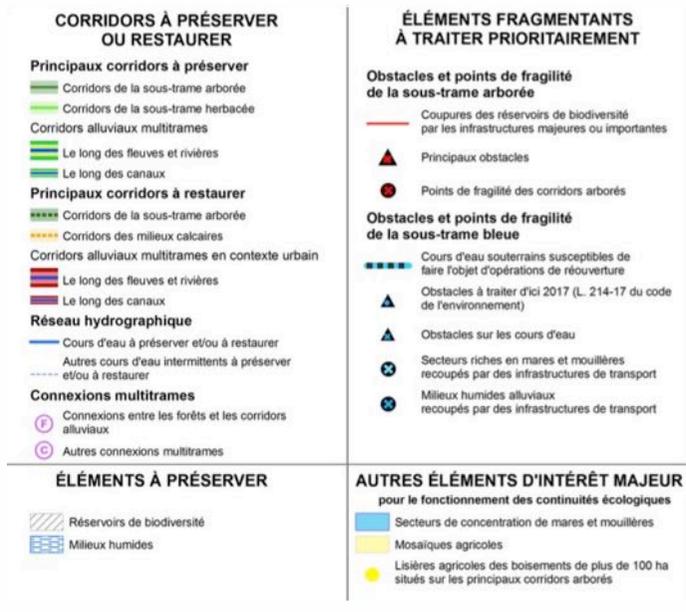


Des enjeux de continuités écologiques aux marches du plateau d'Hérouville, dans les secteurs de vallée de l'Oise et du Sausseron

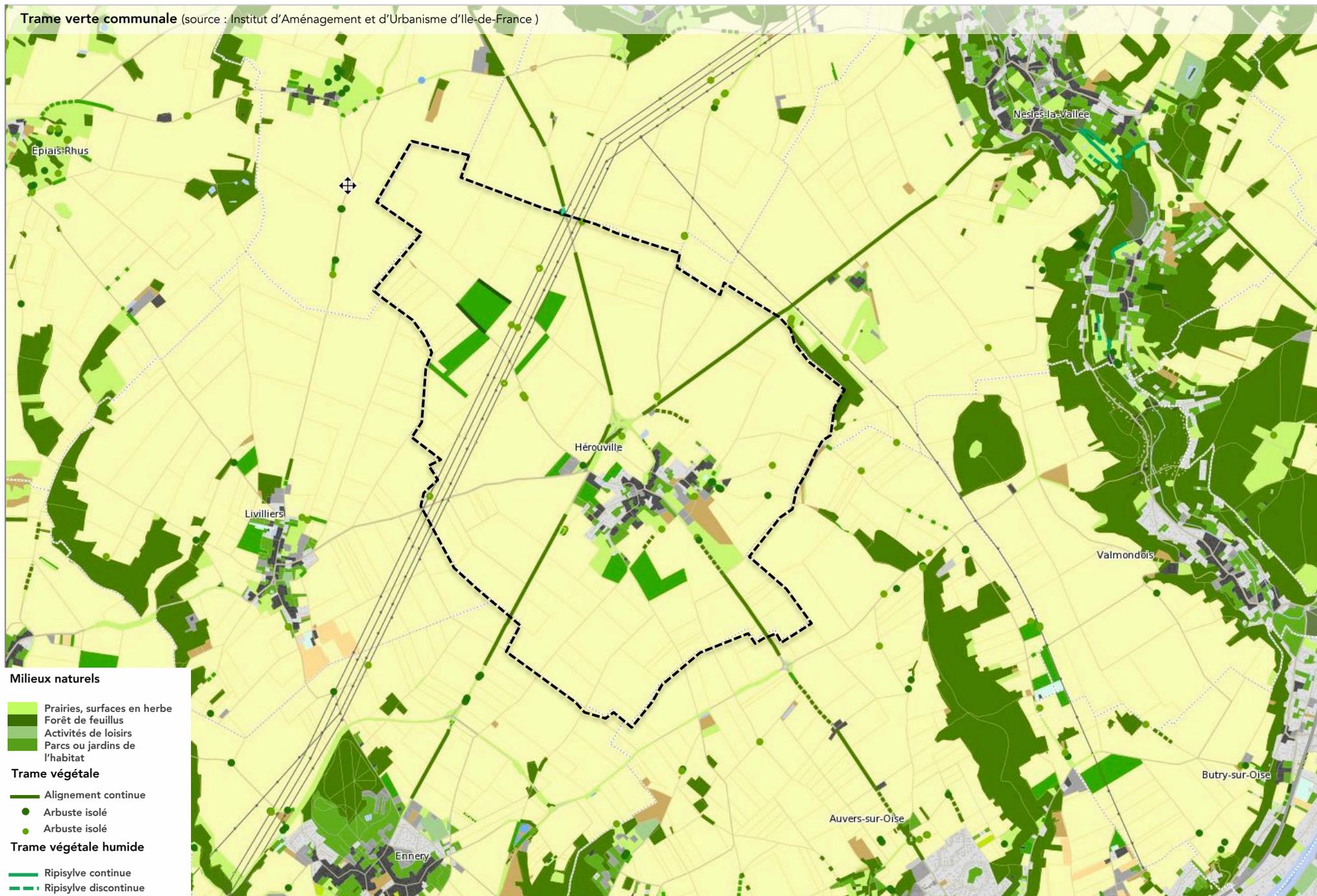
- Les enjeux de continuité écologique identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) se situent aux marches immédiates du plateau d'Hérouville sur les séquences de vallées (Vallée du Sausseron, vallée sèche d'Epiais...)
- Au SRCE, aucune continuité écologique n'est identifiée sur la commune d'Hérouville.
- La commune, de par sa mosaïque agricole, contribue toutefois au fonctionnement de la biodiversité.



Carte des objectifs de la Trame verte et bleue d'Île de France (source : DRIEE)



Trame verte communale (source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France)



Espaces agricoles



Verger de production



Une trame végétale dominée par les espaces de culture

- Le territoire communal présente une structure paysagère agricole caractéristique de la grande culture industrielle. Au nord du village, l'arboriculture fruitière (verger) est également très présente. Les vergers apportent une certaine diversification dans le paysage local et constituent une part importante de la trame arborée communale.
- Les structures végétales appartiennent donc essentiellement aux activités agricoles céréalière et arboricole. Environ 95% de la surface communale est occupée par la trame agricole. Dépourvue de haies et de bosquets, ces surfaces cultivées constituent des habitats peu favorables à la faune et à la flore.

Mare en entrée de village – Mare à laver



Fruitiers en entrée de village, au droit de la mare à Laver



Le village et la ceinture végétale villageoise forment un îlot en cœur de plateau favorable à la biodiversité

- C'est dans les tissus bâtis villageois et à la ceinture du village que la trame végétale apparaît la plus riche et la plus diversifiée. Le village d'Hérouville constitue un habitat écologique d'importance en cœur de plateau. Il forme un abri microclimatique diversifié. Murs anciens, jardins, potagers, haies, prairies, parc du château, arbres, franges jardinées... sont autant de milieux favorables à la faune et à la flore.

Alignements route d'Auvers



Pâture en lisière sud du village



La trame arborée

- Bien que peu développée sur la commune, la trame arborée constitue un motif végétal de premier plan. Les routes principales sont accompagnées par des alignements d'arbres. Les routes de Beauvais, d'Ennery, de Nesles et d'Auvers sont bordées par des alignements de sycomores. Véritables repères paysagers dans le paysage ouvert du plateau, ils contribuent à la biodiversité du plateau d'Hérouville.

Mode d'Occupation des Sols en 2012 (IAU Ile-de-France)



Tableau d'évolution du Mode d'Occupation des Sols entre 2008 et 2012 (IAU Ile-de-France)

Occupation du sol en hectares		Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1	Forêts	0,04	0,00	0,00	0,04	0,00
2	Milieux semi-naturels	8,40	0,00	0,00	8,40	0,00
3	Espaces agricoles	800,31	-0,27	0,19	800,23	-0,08
4	Eau	0,59	0,00	0,00	0,59	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels		809,35	-0,27	0,19	809,27	-0,08
5	Espaces ouverts artificialisés	13,39	-1,01	0,00	12,38	-1,01
Espaces ouverts artificialisés		13,39	-1,01	0,00	12,38	-1,01
6	Habitat individuel	20,75	0,00	0,36	21,11	0,36
7	Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Activités	3,77	0,00	0,72	4,50	0,72
9	Equipements	0,46	0,00	0,00	0,46	0,00
10	Transports	1,53	0,00	0,00	1,53	0,00
11	Carrières, décharges et chantiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Espaces construits artificialisés		26,51	0,00	1,09	27,59	1,09
Total		849,24	-1,27	1,27	849,24	0

Mode d'occupation des sols et analyse de la consommation foncière

- En 2012, les espaces agricoles, forestiers et naturels constituent la principale occupation des sols d'Hérouville (95,6%). Les espaces ouverts artificialisés* représentent 1,4% et les espaces artificialisés (3,2%) de la superficie communale.
- Entre 2008 et 2012, l'occupation du sol sur la commune n'a que très faiblement évolué.
- Les surfaces agricoles sont stables (- 0,08 ha) et les espaces ouverts artificialisés régressent légèrement (-1,01 ha) au profit des espaces construits artificialisés (+1,09). Cette artificialisation des sols s'est faite au profit de l'habitat individuel (0,36 ha) et des activités économiques (0,72 ha).

* Les espaces ouverts artificialisés correspondent aux parcs et jardins, jardins familiaux, jardins de l'habitat, terrains de sports en plein air, golfs, hippodromes, campings, parcs de loisirs, cimetières et terrains vacants.



COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Plateau cultivé et vue sur la butte d'Epiais-Rhus en arrière-plan



Légère dépression dans le plateau : le Fond de Fontenelle



Ceinture de jardins



Un paysage d'inscription aux marches des paysages urbains de l'agglomération parisienne

- Le plateau d'Hérouville est une « pièce de paysage » unique d'un seul tenant. Appartenant au territoire du Parc naturel régional du Vexin français, situé aux marches de l'agglomération parisienne, voisin de la ville de Cergy-Pontoise. Le plateau d'Hérouville affirme, au contact de secteurs très urbanisés, une identité de paysage cultivé particulièrement prégnant et forte qui semble tenir à distance les paysages urbains et l'agitation de l'agglomération parisienne.
- Ce vaste plateau de forme presque circulaire est légèrement bombé. Ses limites sont bornées par l'horizon des buttes-témoin de Marines. Plusieurs micro vallées boisées entaillent le plateau. Ces vallées rythment et délimitent visiblement le plateau agricole dans le grand paysage.

Des espaces ouverts qui soulignent le site d'inscription d'Hérouville

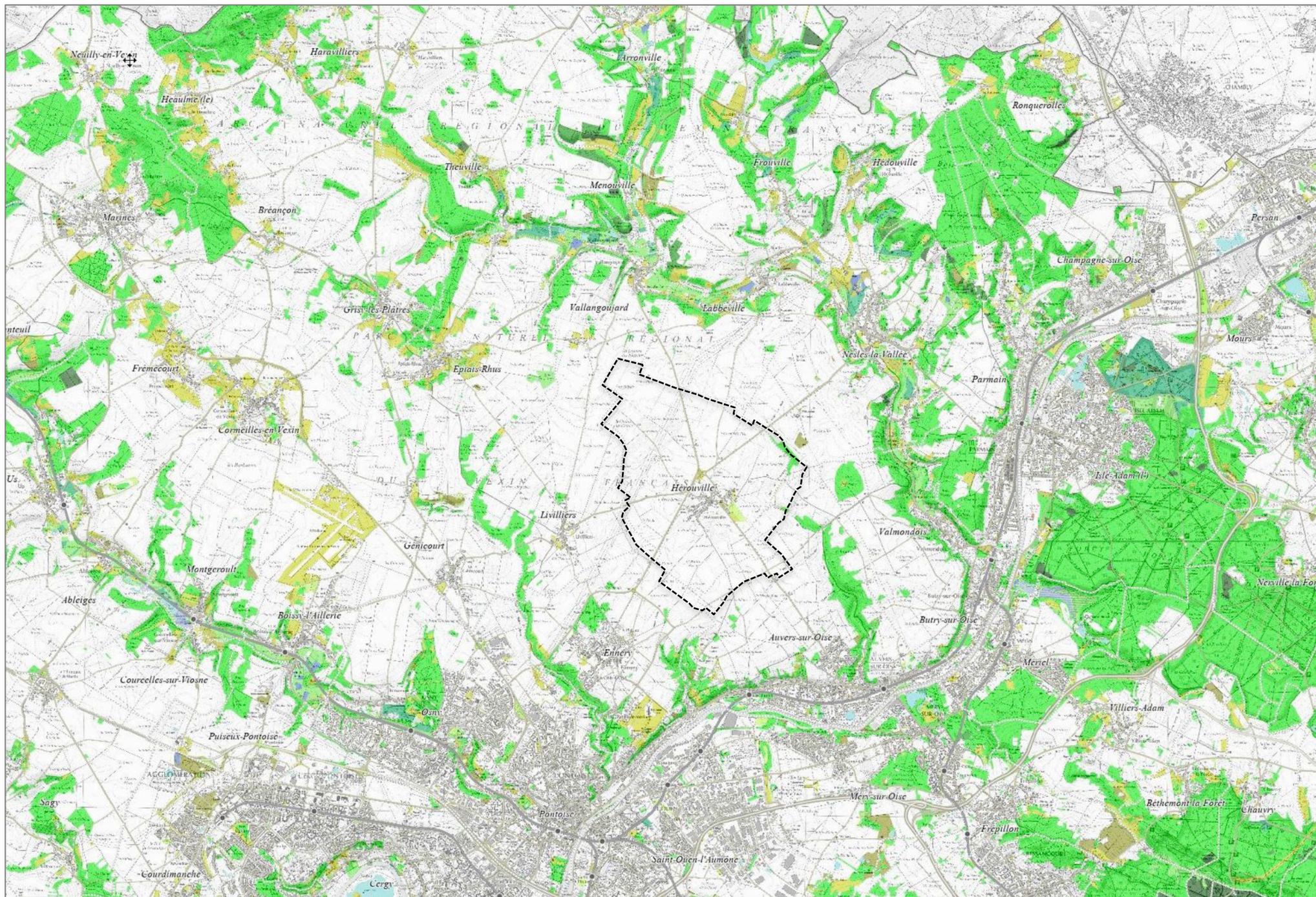
- Surplombant les unités de paysage voisines (vallée de l'Oise et de la Viosne), le plateau d'Hérouville présente une position de belvédère naturel. Le plateau a une morphologie particulière, propice aux vues lointaines que ce soit depuis le cœur de la plateau agricole où peu d'éléments arrêtent le regard que depuis ses marches vers l'intérieur du plateau.
- Excepté sur ses rebords, le plateau cultivé est pratiquement dénudé d'éléments émergents. L'absence de végétation occultant et arrêtant les vues (haies ou bosquets) permet des vues panoramiques qui embrassent une large portion du paysage du plateau : le regard porte loin, les vues sont larges. Cette ouverture paysagère immense, l'impression d'infinité du paysage, le contact entre ciel et terre

caractérisent le paysage d'inscription d'Hérouville et la scénographie naturelle de la commune.

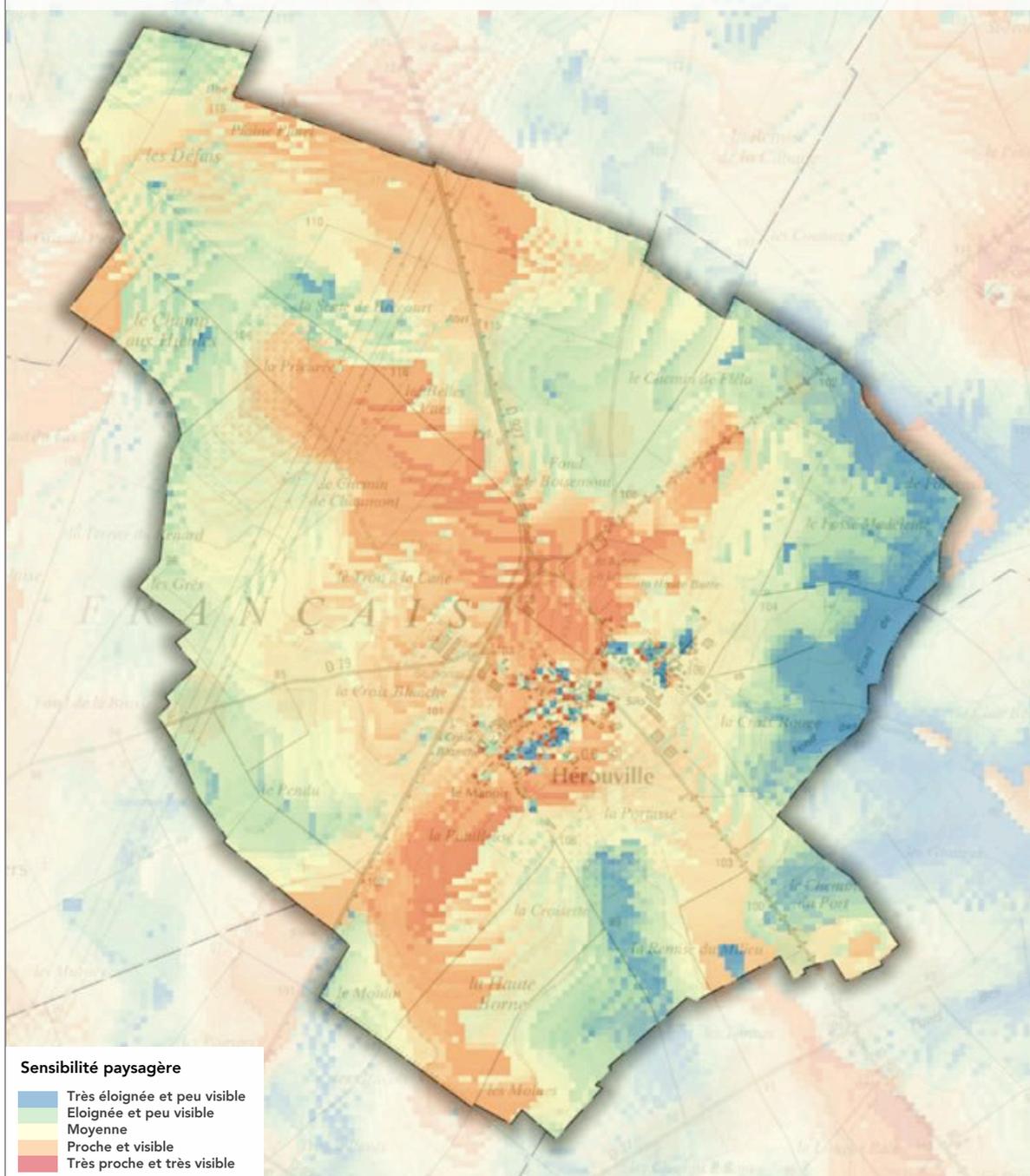
- Avec des étendues cultivées infinies, très ouvertes et de rares lisières boisées, le plateau d'Hérouville se singularise par une simplicité de structure paysagère dominée par les seuls motifs agricoles. Dans cet environnement et dans ce paysage aussi francs, il est difficile d'inscrire de nouveaux développements et nouvelles constructions sans venir perturber la simplicité et le dénuement paysager du plateau. La qualité majeure du paysage du plateau d'Hérouville réside donc dans le maintien et le respect dans la lisibilité et la simplicité de sa structure. Celles-ci dépendent essentiellement de la bonne maîtrise des urbanisations et des aménagements sur la commune mais aussi les communes voisines.

Une implantation villageoise au centre du plateau

- Le village d'Hérouville occupe une implantation centrale sur le vaste plateau agricole sur un léger bombement. Cette position de village-cœur de plateau est renforcée par la convergence des principales voies de circulation en direction village.
- En lecture éloignée, le village au profil particulièrement contenu semble écrasé par l'immensité du grand paysage, la prégnance du ciel. Le clocher de l'église et les silos de la coopérative font repères et annoncent le village. En lecture rapprochée, le village présente un profil bâti contenu. Si les espaces cultivés sont au plus proche de la limite de l'enveloppe urbaine, une ceinture de jardins marquent l'interface entre espaces bâtis et espaces agricoles.

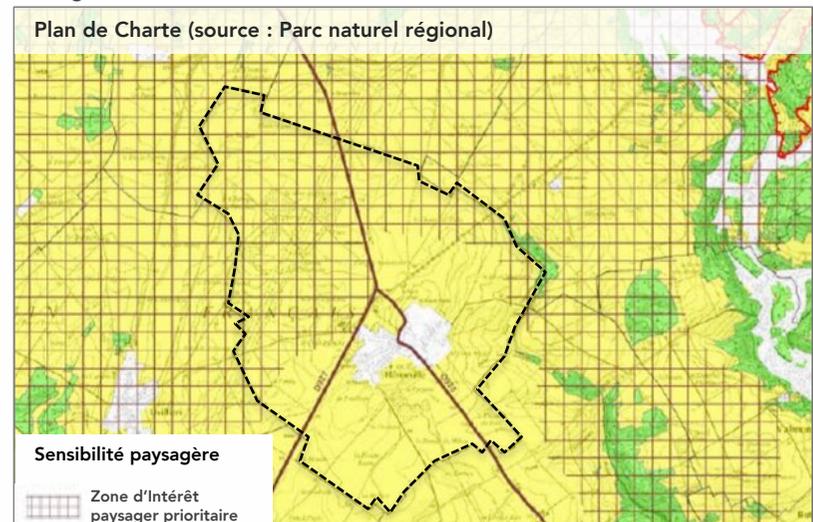


Sensibilité paysagère du plateau d'Hérouville (source : Parc naturel régional)



Grand paysage et sensibilité paysagère du plateau d'Hérouville

- Paysage emblématique, reconnu et protégé, le plateau d'Hérouville présente des contraintes de sensibilité paysagère. Les espaces ouverts agricoles ont une forte soumission aux vues et aux perception.
- La carte ci-contre permet d'apprécier la sensibilité visuelle du plateau et de déterminer les niveaux de sensibilité :
 - l'axe central Nord – Sud qui se développe le long des routes départementales 927 et 79 (ligne de crête) et la grande ceinture du village sont les secteurs les plus sensibles (en rouge sur la carte).
 - les marches Est et Ouest de la commune apparaissent comme des sites paysages moins sensibles (bleu-vert sur la carte).
- A l'échelle resserrée du village, les abords immédiats des sièges agricoles en activité (rues des Fichets, Bourgeoise, des Poteaux) sont des secteurs peu visibles et moins sensibles. A l'inverse, l'entrée Nord du village et la séquence agricole au sud du village sont des sites particulièrement sensibles (vues sur l'enceinte du château et de son parc, sur l'église et la silhouette villageoise).
- Au Plan de Parc (carte ci-dessous), une large séquence du territoire d'Hérouville est identifiée en tant que zone d'intérêt prioritaire. Cet intérêt prioritaire confirme la sensibilité paysagère du Plateau agricole d'Hérouville.

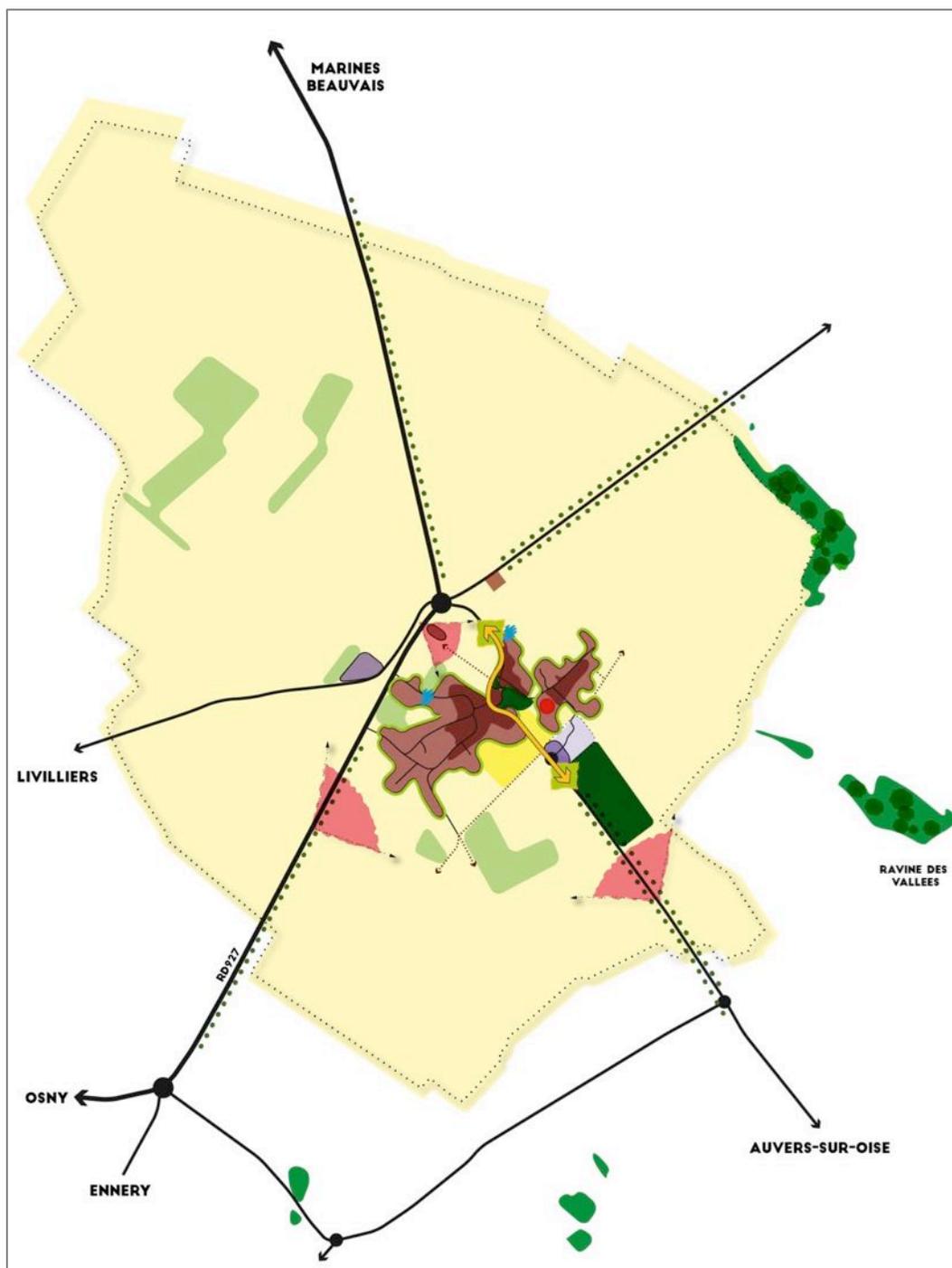




Vue sur le parc du château, l'église et le bâti ancien de la rue Georges Duhamel, une perspective sensible et de qualité depuis l'ancienne allée du château

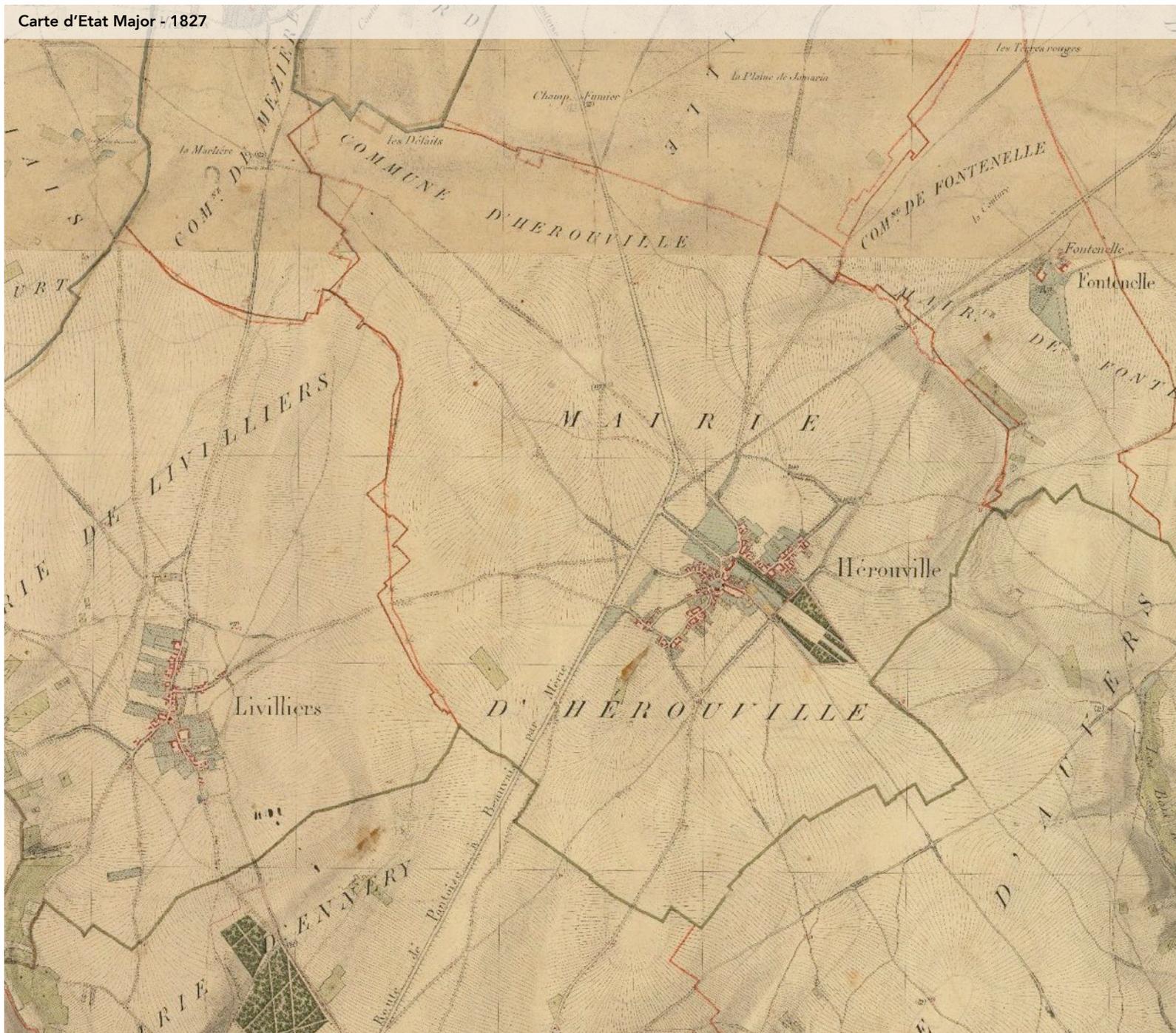


Arrivée sur le village depuis la route d'Auvers



-  Sensibilité du plateau agricole et valeur patrimoniale
-  Pâtures relictuelles en entrée de village
-  Boisement signalant la Ravine des Vallées
-  Vergers de production
-  Parc du château, valeur paysagère et patrimoniale
-  Mares villageoises, milieu humide sur le plateau : intérêt éco-paysager
-  Alignements : repères et filtre paysagers, valeur éco-paysagère
-  Espace bâti ancien : valeur patrimoniale rurale et agricole, minéralité
-  Espace bâti contemporain
-  Espace économique aux volumes bâtis prégnant dans le grand paysage
-  Continuité et fonctionnalité des chemins agricoles
-  Vue de qualité en direction du village
-  Silos agricole de la coopération : événement bâti déqualifiant
-  Entrée de village qualitative au caractère villageois et rural marqué et préservé
-  Traverse de village faiblement qualifiante
-  Ceinture villageoise : interface espace bâti – espace agricole

Carte d'Etat Major - 1827



Une implantation bâtie initiale du village de part et d'autre du parc du château

- L'organisation initiale du village d'Hérouville laisse apparaître une organisation des tissus bâtis de part et d'autre du parc du château, le long des rues Bourgeoise, du Poteau et Bagnard. Le village présente des développements bâtis linéaires et se voit ceinturer par des petites pièces de terres à vocation de jardins, de vergers et de culture de proximité (en vert sur la carte).
- Le château et son parc forme une axe majeur dans l'organisation villageoise. Depuis la route de Beauvais, une allée marque la perspective du château. Un parc paysager prend place à l'arrière du corps central du château. L'emprise du parc du château d'Hérouville au début du XIX^{ème} se prolonge jusqu'à l'actuelle zone artisanale.
- Le bâti villageois est implanté à l'alignement sur rue de manière quasi continue. Des corps de ferme sont d'ores et déjà présents (ferme Bagnard, fermes rues Fichet et Bourgeoise). Au sud-ouest du village, le lieu-dit La Croix-Blanche (aujourd'hui rue Moucette) forme un petit écart bâti isolé du reste des constructions.
- La maille des chemins ruraux qui convergent en direction du village rappellent la prégnance des activités agricoles et de l'importance de l'économie agricole.

Hérouville - 1955



Hérouville – 1974



Hérouville – 1994



Hérouville – 2012



Une forme et une organisation villageoises qui se sont confortées dans le temps

- Le village s'organise en deux petits ensembles bâtis séparés par le château et son parc, puis à partir des années 1970 par le site de la coopérative agricole.
- Aujourd'hui cette organisation perdure. Château – parc – coopérative forme un ensemble étanche, non franchissable qui tient à distance la partie ouest d'Hérouville, qui se regroupe autour de la centralité villageoise, de la partie Est du village. Cet éloignement et cette coupure entre les deux séquences du village sont renforcés par la route départementale.
- Si l'organisation en deux entités reste prégnante, le développement résidentiel du village s'est opéré de manière privilégiée à l'ouest, au plus près des équipements. Les tissus bâtis pavillonnaires se sont développés dans une large séquence, à l'arrière de la mairie.
- Si la partie Est du village a connu un développement résidentiel moins marqué, les développements à tonalité économique sont plus importantes (coopérative, zone artisanale, sièges d'exploitation agricole...)
- Le développement économique d'Hérouville s'est opéré dans le village en plusieurs secteurs :
 - la coopérative agricole, vaste îlot de 1,6 hectare dans le village,
 - la zone artisanale qui présente à ce jour des disponibilités foncières
 - de part et d'autre de la route de Beauvais à l'écart de l'enveloppe bâtie villageoise.
- Au fil du temps, les tissus bâtis villageois se sont étoffés sans rompre le particularisme et l'originalité d'une organisation en deux séquences distinctes de part et d'autre du château. Aujourd'hui, cette organisation appelle une réflexion pour assurer plus de perméabilité entre Ouest et Est du village.

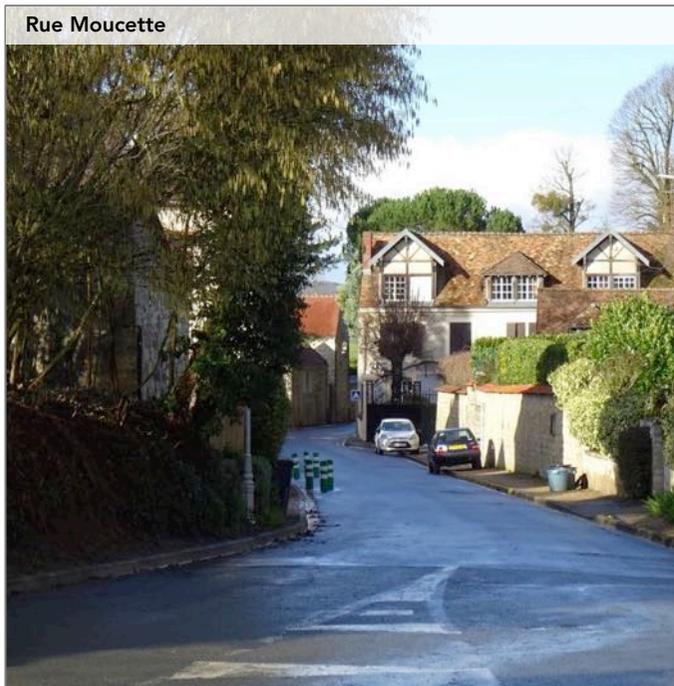
Les entités paysagères bâties



Rue de la Croisette



Rue Moucette



Le village ancien, une entité paysagère porteuse de l'identité rurale d'Hérouville et du Vexin

- Le centre ancien d'Hérouville présente un caractère villageois affirmé. L'espace public et les rues anciennes sont dominés par la minéralité des bâtis anciens, la qualité des appareillages des murs, l'étréitesse de l'emprise viaire, la faible épaisseur de l'espace dévolu aux piétons. Ponctuellement, la rue est parfois rythmée par la présence ponctuelle du végétal ou par des percements de murs.

- La typologie bâtie du centre d'Hérouville est dominée par une architecture agricole et rurale. Cette architecture constitue le vocabulaire bâti le plus commun et le plus prégnant. Le bâti présente un volume simple de type rectangulaire, d'une hauteur égale au plus à un étage plus combles.

- Dans cette typologie rurale, le château d'Hérouville constitue un ensemble bâti à part mais réellement inscrit dans l'entité paysagère du village historique

Rue du Poteau



Vieille rue



- La trame parcellaire villageoise se singularise par un micro-découpage foncier. Les parcelles s'imbriquent pour composer un puzzle relativement complexe. La parcelle se caractérise par sa petite, voire très petite dimension. Sa forme est généralement en lanière et son orientation perpendiculaire à la voie. Les arrières de parcelle occupés initialement le potager, la basse-cour, les arbres fruitiers sont aujourd'hui occupés par des jardins d'agrément

- Les implantations bâties en limite séparative et en limite sur rue constituent la règle des constructions les plus anciennes.

- La permanence de la trame parcellaire villageoise permet de conserver l'homogénéité des organisations linéaires et continues du bâti. Par ailleurs, le bâti implanté à l'alignement sur rue dégage l'arrière de la parcelle pour former des cœurs d'îlots paysagers, des espaces en creux supports de biodiversité souvent peu visibles depuis la rue.

Pavillons à l'arrière du stade de football



Rue du Bout d'en Bas



Le village contemporain

- Le paysage bâti contemporain résidentiel d'Hérouville prend place dans le prolongement des tissus bâtis d'Hérouville. Les constructions pavillonnaires proposent un "mode d'habiter" qui recherche avant tout l'intimité et l'individualité par rapport aux voisins. De part ses implantations en retrait des limites parcellaires, le tissu pavillonnaire est souvent difficile à faire évoluer. Le bâti pavillonnaire contemporain est souvent réputé stable.
- La trame parcellaire pavillonnaire, la conquête du terrain libre destiné à être urbanisé ont conduit à un bouleversement de la trame parcellaire du village. Le micro-parcellaire laisse place à une maille parcellaire plus normée. La division des anciennes propriétés agricoles, l'investissement des pré-vergers se caractérisent par un découpage parcellaire rationnelle, normé dans sa forme, à la géométrie parfaite.

Rue du Bout d'en Bas



Rue Bourgeoise, façade contemporaine en bardage bois



- Les constructions contemporaines ont des hauteurs de constructions au gabarit bas par rapport au centre ancien. La ligne de faitage est comprise entre rez-de-chaussée et rez-de-chaussée sur combles. Les constructions pavillonnaires présentent majoritairement une architecture standardisée.
- Dans ces séquences bâties récentes, la place du végétal est plus présente. L'espace des rues est différent des rues historiques. Leur paysage, est plus aéré même si l'emprise des voies libère toujours aussi peu de place pour les piétons, pour la circulation et le stationnement des véhicules
- L'unité paysagère est marquée par la prégnance des jardins aménagés en façade sur rue délimités par des clôtures bases et doublées parfois de haies sombres et opaques

La coopérative depuis la route d'Auvers



La coopérative depuis la route d'Auvers



Activités économiques, route de Livilliers



Activités économiques, route de Beauvais

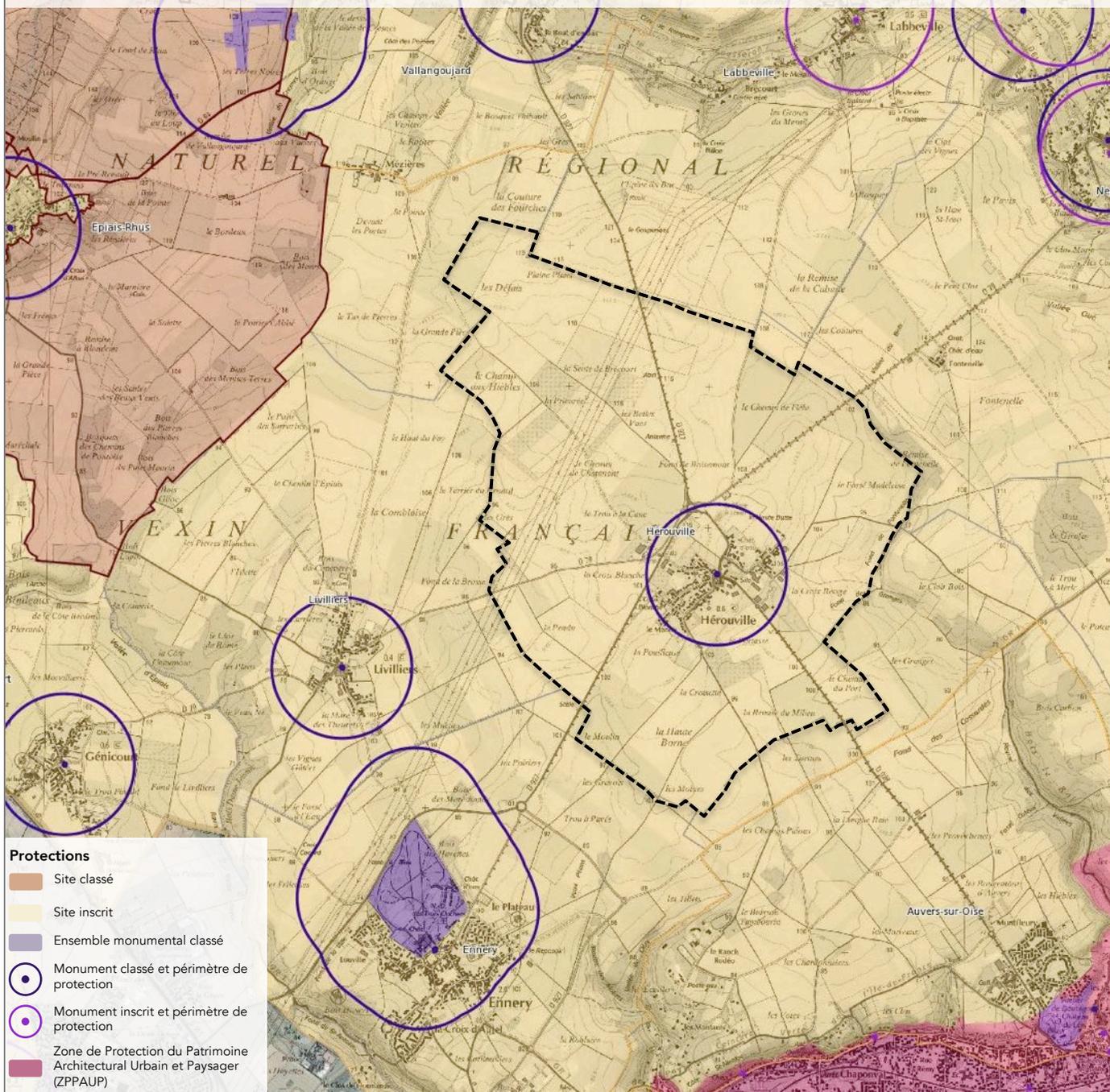


Les paysages d'activités économiques

Les secteurs économiques constituent un entité paysagère bâtie à part entière à l'échelle d'Hérouville. Elle s'organise en plusieurs entités distinctes réparties autour du village.

- La zone artisanale et le site de la coopérative agricole en entrée sud d'Hérouville prennent place dans les emprises historiques du parc du château. Les murs de clôtures du Parc en rive de la route d'Auvers-sur-Oise rappellent les limites anciennes du Parc. L'implantation des bâtiments de la zone artisanale et de la coopérative, le tracé des voies de la zone artisanale font fi de l'organisation initiale du parc du château. On peut regretter que le secteur économique ne se soit pas appuyé sur la structure du parc pour en conserver les perspectives. Aujourd'hui, il n'existe plus de relation visuelle entre le château et le village.
- Deux secteurs isolés à vocation économiques prennent place en rive de la route départementale 927
- Le paysage bâti répond avant tout à des processus de production et d'activités économiques. Volumétries et emprises bâties imposantes constituent la règle. Les parcelles présentent une organisation rationnelle et des emprises généreuses pour ménager des espaces de manœuvre, de stationnement, de stockage. L'insertion paysagère de ces secteurs est faible, voire inexistante.
- La présence des bâtiments aux franges du village s'accompagne d'une forte visibilité des volumes bâtis dans le grand paysage.

Sites et monuments, espaces protégés (source : IAU Ile-de-France)



Patrimoine paysager : le plateau d'Hérouville, un paysage d'inscription reconnu et protégé

- Les qualités naturelles et paysagères du site d'inscription du village d'Hérouville sont reconnues et protégées. Le village prend place dans le vaste site inscrit de la Corne Nord-Est du Vexin français. La totalité de la commune est couverte par le périmètre du site inscrit. Au nord de la commune, le paysage est dominé par le site classé de la butte d'Epiais-Rhus et ses pentes cultivées. L'ensemble de la commune est en site inscrit (853 ha soit environ 8% de la superficie totale du site inscrit).
- Les mesures de protection du plateau d'Hérouville et de la butte-témoin d'Epiais-Rhus rappellent la valeur patrimoniale, la sensibilité et la fragilité du paysage de la commune.

Patrimoine bâti et historique : l'identité locale d'Hérouville

- L'église Saint-Clair d'Hérouville est classée Monument historique depuis le 2 avril 1915. Edifiée au centre du village, l'église prend dans un environnement bâti relativement contraint. La périphérie immédiat de l'église est bâtie : enfilade de maisons, ancienne pompe à eau, haut mur de clôture, bâtiments agricoles délimitent les pourtours immédiats de l'église.
- La place de l'église forme un petit dégagement enherbé, planté de tilleuls. Elle propose suffisamment de recul sur l'élévation de la façade nord de l'église.
- Le château d'Hérouville date de la fin du 16^{ème} siècle et a été reconstruit au 18^{ème}. Le pavillon central a été détruit au cours du 19^{ème}, le reste du château (pavillons d'angle et ailes en retour) prend place dans un parc fermé par de hauts murs de clôture. Rue Georges Duhamel, le muret en demi-lune marque l'axe de la perspective du château et de l'ancienne allée.
- Le château d'Hérouville est également connu pour ses célèbres studios musicaux (patrimoine culturel).

Identification du patrimoine bâti ancien hérouvillois



Patrimoine bâti rural et identité architecturale du Vexin français

- La commune d'Hérouville recense une trentaine d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial (*en attente des fiches Petit Patrimoine VISIAURIF*). Fermes et patrimoine rural, maisons de bourg et maisons rurales composent un ensemble de grande qualité caractéristique du patrimoine rural du Vexin. Les éléments de patrimoine architecturaux et patrimoniaux d'Hérouville se regroupent aux abords de l'église Saint-Clair.
 - les corps de ferme anciens, encore en activité ou non, sont particulièrement présents dans le village. Elles développent un vocabulaire architectural caractéristique du Vexin. Les corps de ferme sont hermétiques sur l'extérieur. Les façades sur rue sont peu percées. Les fermes s'organisent autour d'une vaste cour initialement close. Lorsque les bâtiments de la ferme ne sont pas contigus, de hauts murs ferment la cour.
 - la maison rurale présente une certaine hétérogénéité qui regroupe un ensemble de constructions anciennes en façade sur rue : anciennes petites fermes avec le logis aligné sur rue et annexes sur cour, maisons de manouvrier à l'architecture élémentaire.

Les murs de clôture et les effets d'enceinte

- La continuité des murs de clôture dans le village ancien constitue un élément patrimonial de grande qualité. Les hauts murs de pierres structurent l'espace public, cadrent les vues et mettent en scène les tissus bâtis anciens. La continuité des murs de clôture compose un paysage minéral qui participe à l'identité locale. En appareillage de pierre, ils sont de grande hauteur et dépassent les deux mètres. Ils masquent l'intérieur des propriétés, en renforcent la confidentialité, préservent l'intimité des habitants.
- Depuis l'espace public, un jeu de montrer-cacher se met en place. Des éléments de toiture, de façade ou des arbres en surplomb se détachent de l'arrière des murs et animent le paysage du village d'Hérouville.

Vue sur église et village ancien depuis le chemin agricole sud



Eglise Saint-Clair



Perspective sur l'église Saint-Clair depuis la rue Bourgeoise



Ancienne ferme rue Paul Bagnard à la façade peu percée



Ferme en activité, rue Fichet



Château d'Hérouville noyé dans la végétation du Parc



Rue du Poteau, continuité bâtie



Maison rurale, Place de l'église



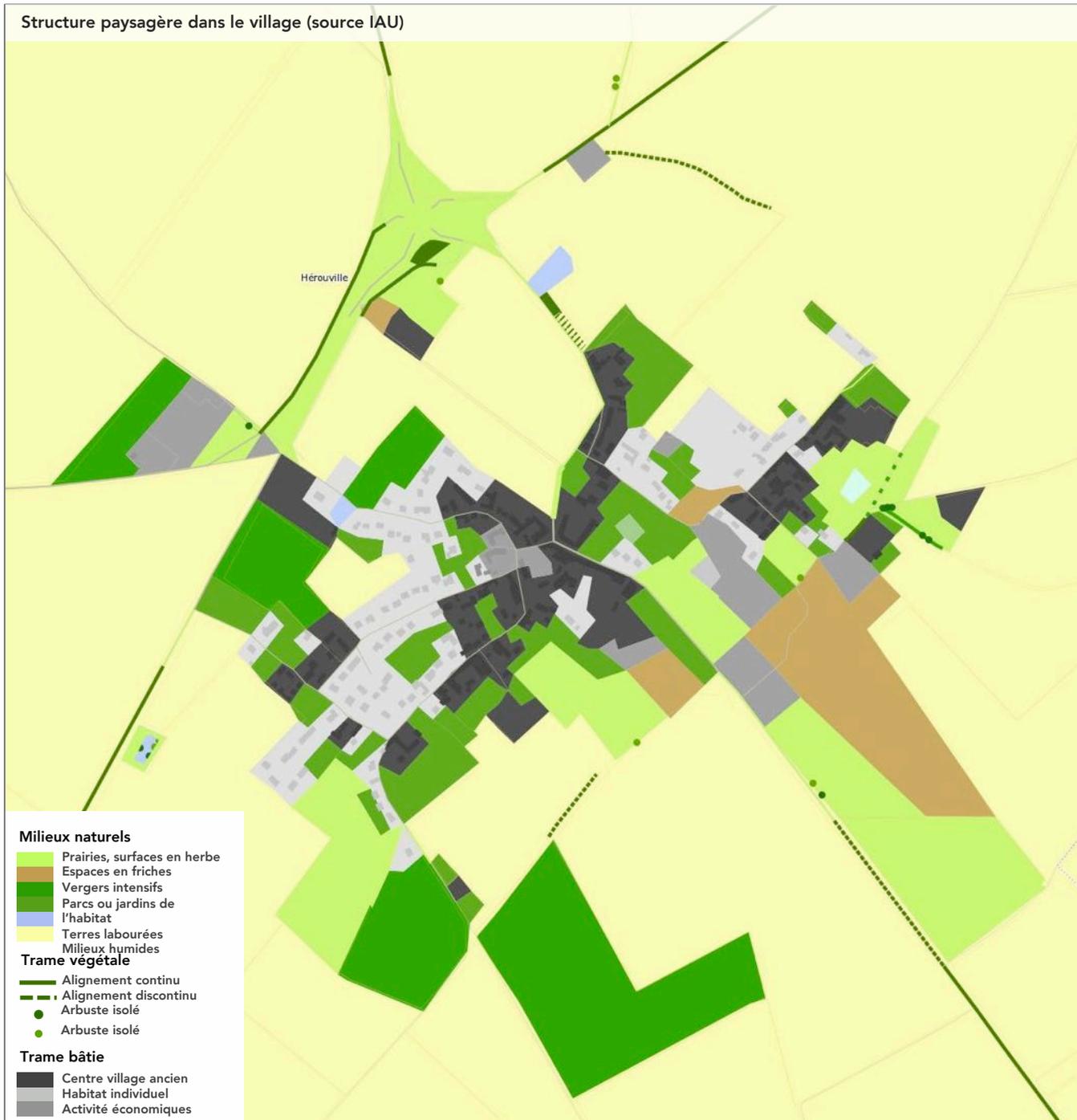
Rue Georges Duhamel, mur de la Bergerie



Muret du château à forme de demi-lune



Structure paysagère dans le village (source IAU)



Un patrimoine végétal discret dans le village

Le végétal est peu visible dans le village d'Hérouville. Les implantations bâties anciennes et les murs de clôtures inscrivent une ambiance minérale caractéristique des villages du Vexin français. Si le végétal est peu présent et peu développé dans les tissus bâtis, le village constitue toutefois un îlot éco-paysager sur le plateau agricole.

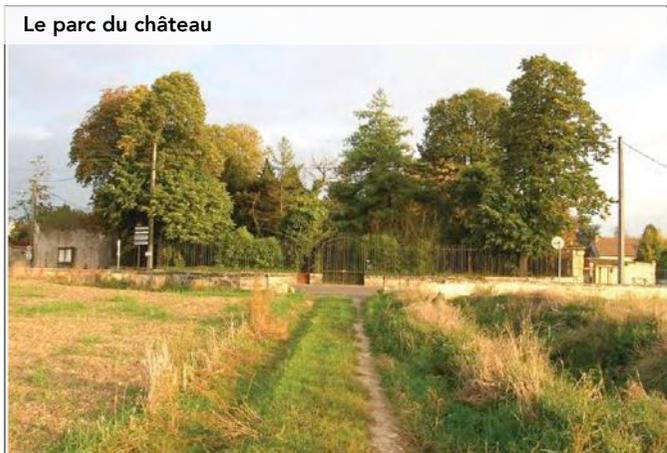
- le parc du château d'Hérouville compose une matrice paysagère de premier plan dans cet environnement à dominante minérale. Il forme un vélum arboré dont les plus hauts sujets se détachent dans l'arrière-plan bâti.
- la place de l'église enherbée développe un alignement de cinq tilleuls au droit de la rue.
- les prairies et surfaces en herbe, les parcelles de jardins d'agrément constituent une ceinture végétale en interface avec les espaces agricoles du plateau. Quelques secteurs de friches prennent place dans cette ceinture végétale notamment sur les emprises non bâties de la zone artisanale.

Les mares villageoises, une valeur écologique à l'échelle du plateau d'Hérouville

Des trois mares qui ont existé à Hérouville, seules deux subsistent encore aujourd'hui (la 3^{ème} rue au croisement de la rue Moucette et Bourgeoise) :

- La mare à laver, creusée dans le plateau, est un élément marquant de l'entrée nord du village, est un élément de paysage majeur d'Hérouville. L'accès à la mare s'effectue par une pente douce pavée. La seconde d'Hérouville apparaît plus discrète, car enchâssée entre des constructions, la mare rue du Poteau. Les abords de la mare présente un caractère plus jardiné

Ces mares remplissent une fonction importante pour la faune et la flore du plateau qu'elle permettent de diversité (poules d'eau, libellules et autres insectes liés aux zones humides).



Entrée de village Nord, perspective sur le bâti ancien



Entrée de village Nord, perspective sur le bâti ancien



Des entrées villageoise à caractère patrimonial et rural

Les deux entrées de village depuis la route départementale 928 présentent un caractère patrimonial et villageois. En effet, les principaux développements contemporains et résidentiels se sont opérés à l'écart des des entrées dans Hérouville.

- Au nord, rue Georges Duhamel, la mare à laver et le cortège bâti ancien au loin annoncent l'arrivée dans le village. En arrière-plan, se détachent les frondaisons boisées du parc du château d'Hérouville. L'entrée s'inscrit dans une ambiance villageoise et un patrimoine architectural de qualité. Le cordon boisé de la mare à laver et le verger relictuel au droit de la route forment une signal végétal qui marquent la transition avec les espaces agricoles.

Mare en entrée Nord du village



Entrée sud, les silos se détachent au loin



- Au Sud, depuis la route d'Auvers, l'arrivée sur le village est mise en scène par l'alignement d'arbres le long de la route départementale. En lecture éloignée, l'église se détache de l'arrière-plan du plateau cultivé. En lecture rapprochée, les anciens murs de clôtures annoncent la proximité du village. L'entrée dans Hérouville est annoncée par un giratoire qui dessert la zone d'activité artisanale. Deux bâtiments d'activités de faible qualité architecturale marquent l'entrée de zone. Le long de la route d'Auvers, les hauts de clôtures en pierre et le bâtiment de la ferme Bagnard créent une certaine monumentalité à l'entrée de village. La ferme est un élément remarquable, par les rythmes et ses pignons, leur proportion, leur alignement par rapport à la voie. L'ensemble forme un véritable signal paysager.

Vue sur la route plantée d'Auvers, entrée Sud du village



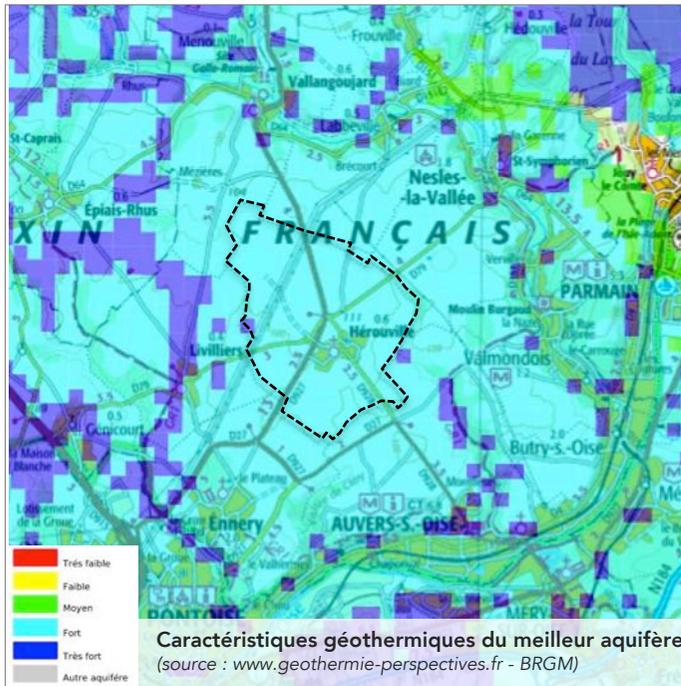
L'église en arrière-plan du bâtiment agricole, entrée Sud



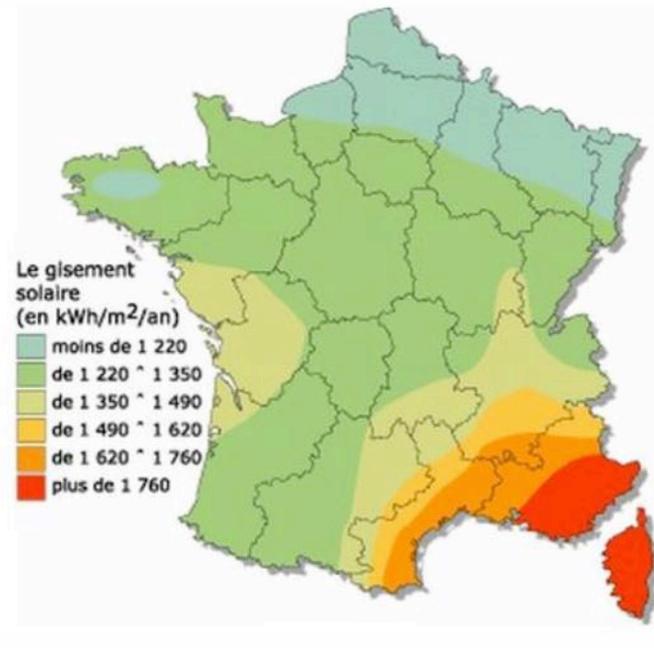
- Les silos de la coopérative agricole perturbent la qualité de l'entrée sud du village par une échelle et un volume bâtis imposants qui entrent en concurrence avec l'église et dépassent les boisements des parcelles non bâties de la zone économique.



**RESSOURCES NATURELLES ET
ENVIRONNEMENT**



Gisement solaire en France (source : ADEME)



Géothermie

- Le territoire communal présente un potentiel géothermique aquifère « très basse énergie » de niveau fort sur la totalité du territoire communal.

Potentiel solaire

- Le département du Val d'Oise présente un potentiel de développement de la production d'énergie d'origine solaire plutôt moyen. Le gisement solaire se situe entre 1220 et 1350 kWh / m² / an.

Eolien

- Hérouville figure au Schéma régional éolien (annexe du SRCAE) dans une zone défavorable à l'éolien.



Schéma régional Climat Air Energie

Le SRCAE (sans lien juridique direct avec les PLU) définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et le triplement dans le résidentiel ;
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalents logements raccordés d'ici 2020 ;
- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Personne Responsable de la Distribution de l'Eau (PDRE)

- La gestion de l'alimentation et de la distribution de l'eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux Ennery-Livilliers-Hérouville.
- Le Syndicat a choisi de déléguer à la Société Française de Distribution d'Eau (VEOLIA) la gestion du service public de l'eau potable.

Approvisionnement, production et distribution d'eau potable

- Le territoire de la commune d'Hérouville est concerné par la présence de deux périmètres de protection éloignée de captage d'eau potable établis par arrêtés préfectoraux de DUP :
 - arrêté préfectoral de DUP n°2010-02 du 7 janvier 2010 concernant le captage d'Ennery,
 - arrêté préfectoral de DUP n°2010-019 du 20 janvier 2010 concernant le captage de Livilliers.
- La commune est alimentée par l'eau traitée du forage de Livilliers et par l'eau provenant du réservoir d'Ennery (mélange des eaux traitées des forages d'Ennery et de Livilliers).
- La production assurée par les deux installations permet de dégager une capacité de 1 780 m³/jour soit 649 700 m³/an. Les prélèvements moyens constatés au cours des 5 dernières années est de 399 455 m³ (niveau relativement stable).

Qualité de l'eau brute

- Au regard des résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine effectuée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en 2013, l'eau distribuée sur la commune d'Hérouville est conforme aux limites et références de qualités des eaux destinées à la consommation humaine.

Fiche descriptive station Cergy-Neuville (source : ministère écologie, développement durable, énergie)

CERGY-PONTOISE-Neuville sur Oise.

Description de la station

Nom de la station : CERGY-PONTOISE-Neuville sur Oise. (Zoom sur la station)
Code de la station : 039545001000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : ILE-DE-FRANCE
Département : 95
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DRIEE-IF / SPE Axes
Maitre d'ouvrage :
Exploitant :
Commune d'implantation : NEUVILLE-SUR-OISE
Capacité nominale : 400000 EH
Débit de référence : 55000 m³/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification plus poussée
 - Déphosphatation plus poussée
+ Filières de traitement :

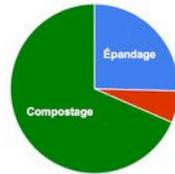
Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 030000195127
Nom de l'agglomération : CERGY-PONTOISE
Commune principale : CERGY
Tranche d'obligations : [100 000 ; ... [EH
Taille de l'agglomération en 2014 : 204533 EH
Somme des charges entrantes : 204533 EH
Somme des capacités nominales : 400000 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2014

Charge maximale en entrée : 204533 EH
Débit entrant moyen : 34318 m³/j
Production de boues : 2759 TMS/an

Destinations des boues en 2014 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2013

Chiffres clefs en 2012

Chiffres clefs en 2011

Chiffres clefs en 2010

Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Source : MEDDE - ROSEAU - Octobre 2015

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : SEINE-NORMANDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : L'Oise
Nom du bassin versant : La Seine

Zone Sensible : Le bassin de la Seine
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2015 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2014

Conforme en équipement au 31/12/2014 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2011
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2014 : Oui

Réseau de collecte conforme : Oui

Date de mise en conformité : 31/12/2011

Respect de la réglementation en 2013

Respect de la réglementation en 2012

Respect de la réglementation en 2011

Respect de la réglementation en 2010

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

précédent | suivant | accueil

Gestion du service de collecte et traitement des eaux usées

- La gestion de l'assainissement est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) qui regroupe 24 communes.
- Hérouville est commune adhérente du SIARP depuis 1979.

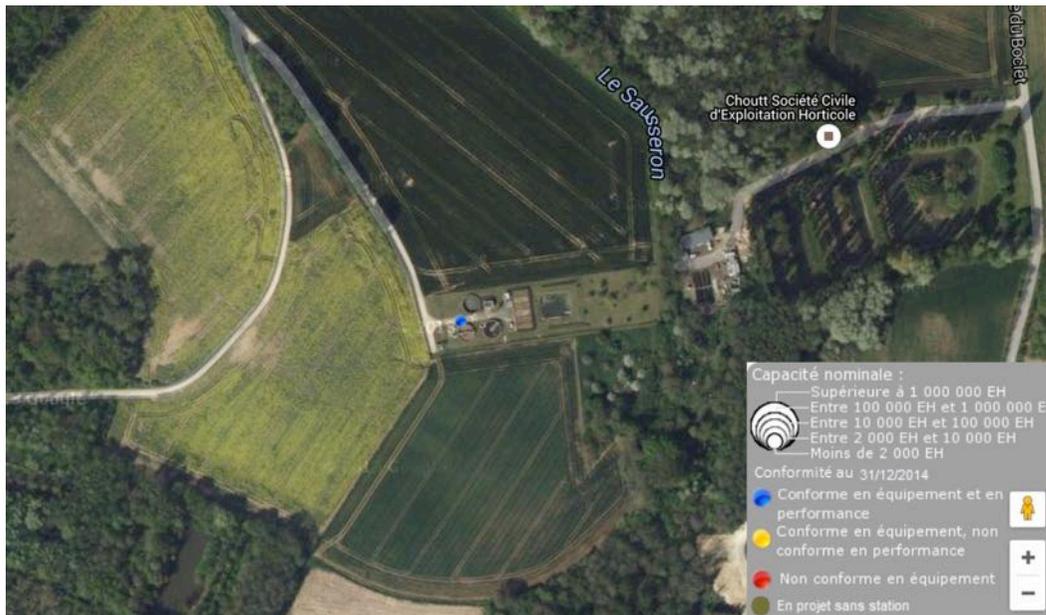
Caractéristiques du réseau

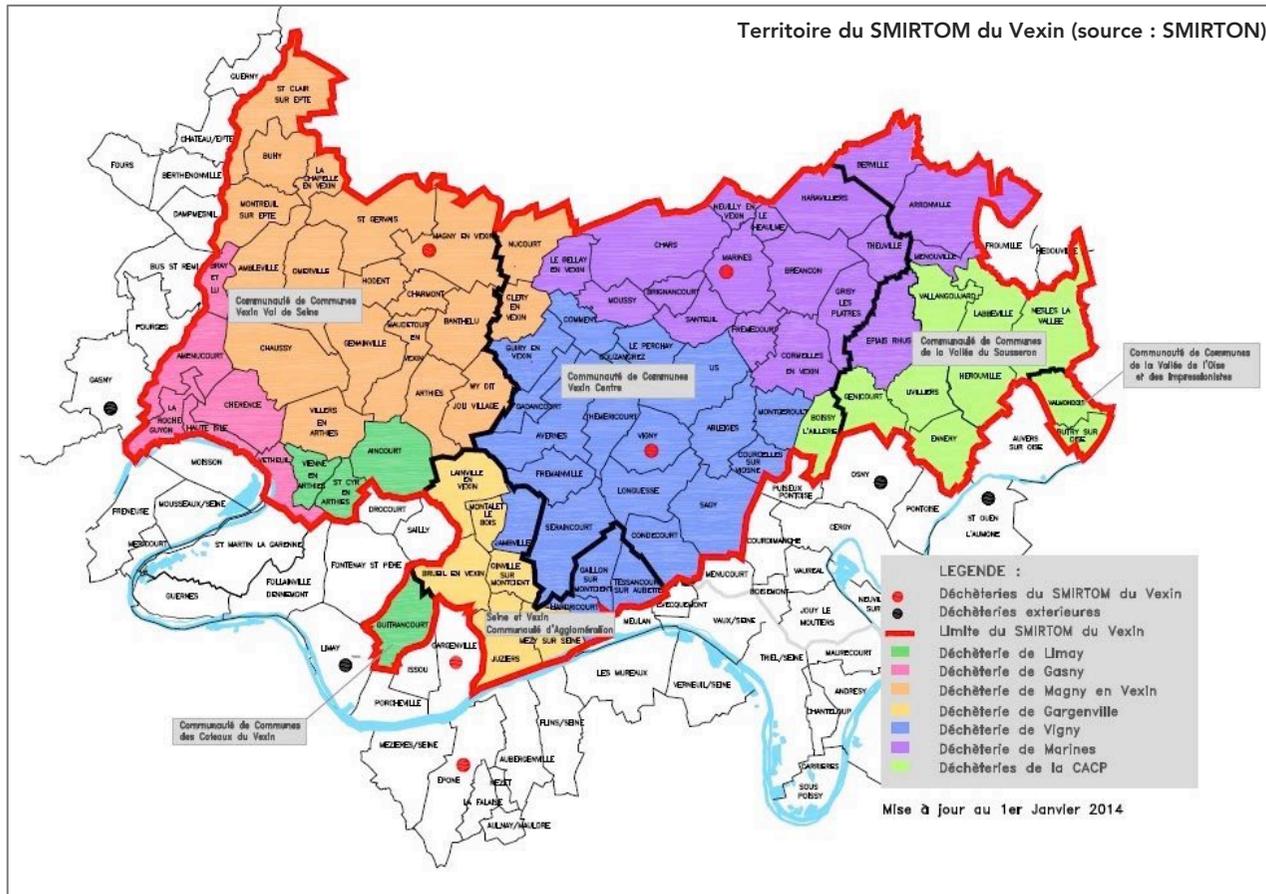
- La commune dispose d'un zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales.
- La majeure partie des habitations du bourg est assainie selon le mode collectif. Seuls trois secteurs sont concernés par un système d'assainissement autonome : garage Avit et Alpha Express, l'établissement Kruczowy, une habitation isolée chemin des Nesles.
- La quasi-totalité de la commune d'Hérouville est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif. Le réseau est composé d'environ 4 372 ml de réseau gravitaire, de 3 postes de refoulement et de 1 487 ml de canalisation de refoulement

Traitement des effluents

- L'ensemble des effluents de la commune est traité et épuré à la station de Cergy-Neuville.

Localisation station d'épuration de Cergy-Neuville





Gestion de la collecte et de la valorisation

- Le SMIRTOM du Vexin (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) assure, pour la commune d'Hérouville, la collecte des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux.
- Le SMIRTOM intervient sur un périmètre de 84 communes réparties sur les départements du Val d'Oise et des Yvelines. La gestion des déchets intéressent au total quelques 67 000 habitants.
- Les déchets issus de la collecte sélective (collecte assurée par la société SEPUR) sont triés au centre de tri de Vigny. Les ordures ménagères non recyclables sont incinérés à Saint-Ouen l'Aumône (Auror'Environnement) et à Guerville (Valène).
- Hérouville est rattaché au réseau de déchèterie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

La collecte sur la commune

- Les déchets ménagers sont collectés en porte-à-porte. Les habitants assurent le tri des déchets :
 - les ordures ménagères sont collectés 1 fois par semaine.
 - la collecte du verre, des emballages et des journaux-magazines tous les 15 jours
- Une collecte des encombrants en porte à porte est mise en place 3 fois par an sur la commune. Cette collecte spécifique complète le service proposé par les déchèteries.
- Deux déchèteries sont accessibles aux habitants : Osny et Saint-Ouen l'Aumône. L'accès s'opère par un système de badge.

Catastrophes naturelles parues au Journal Officiel (source : prim.net)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	22/06/1983	27/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	07/08/1994	08/08/1994	15/11/1994	24/11/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Val d'Oise, la commune est concernée par les risques naturels inondation et mouvement de terrain ainsi que par les risques liés au passage potentiel de transport de marchandises dangereuses (TMD).

Risques liés aux mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme.

- Le risque de mouvements de terrain lié à la sécheresse – réhydratation des argiles est présent sur la commune. Le risque est de nature faible sur la totalité du territoire d'Hérouville.

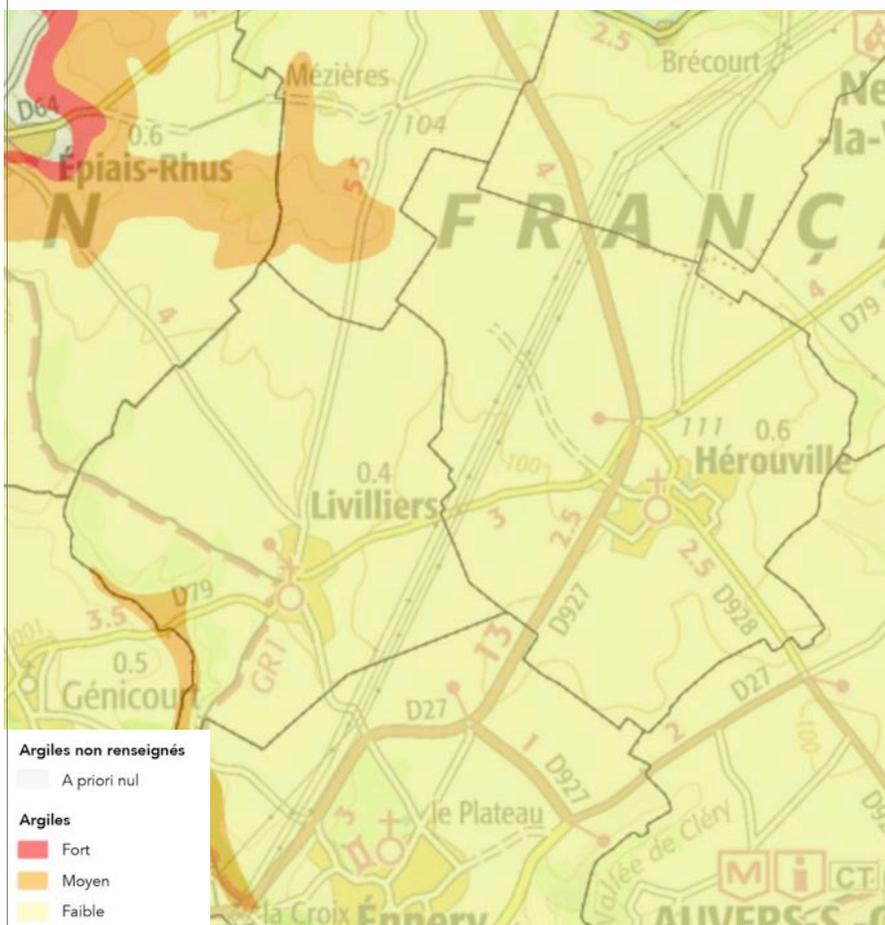
Risques liés aux inondations et coulées de boue

- Comme de nombreuses commune du Val d'Oise. Plusieurs épisodes d'inondations et de coulées de boues ont touchés la commune (cf. tableau ci-contre et axes de ruissellement des eaux pluviales ci-après).

Risque sismique

- La commune est inscrite en zone de sismicité très faible (1 sur 5). Elle présente une faible exposition des personnes au risque sismique. Il n'y a aucune prescription parasismique pour les bâtiments à risque normal.

Aléa Retrait – Gonflement des argiles (source : Infoterre BRGM)



Aléa Retrait – Gonflement des argiles Informations

Un sol argileux change de volume selon son humidité comme le fait une éponge ; il gonfle avec l'humidité et se resserre avec la sécheresse, entraînant des tassements verticaux et horizontalement, des fissurations du sol.

L'assise d'un bâtiment installé sur ce sol est donc instable. En effet, sous la construction, le sol est protégé de l'évaporation et sa teneur en eau varie peu au cours de l'année ce qui n'est pas le cas en périphérie. Les différences de teneur en eau du terrain, importantes à l'aplomb des façades, vont donc provoquer des mouvements différentiels du sol notamment à proximité des murs porteurs et aux angles du bâtiment.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie, de la préfecture ou des services de la direction départementale des territoires et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Vous trouverez aussi des informations utiles sur Internet aux adresses suivantes :

Portail de la prévention des risques majeurs du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> - <http://www.prim.net>

Bureau de Recherches Géologiques et Minières :

<http://www.brgm.fr> - <http://www.argiles.fr>

Agence qualité construction

<http://www.qualiteconstruction.com>

Caisse centrale de réassurance : <http://www.ccr.fr>



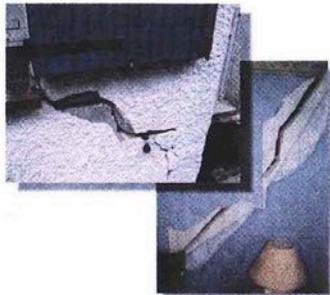
Le risque de retrait-gonflement des sols argileux

Un mécanisme bien connu des géotechniciens



Un sol argileux change de volume selon son humidité comme le fait une éponge : il gonfle avec l'humidité et se resserre avec la sécheresse, entraînant des tassements verticaux et horizontalement, des fissurations du sol. L'assise d'un bâtiment installé sur ce sol est donc instable. En effet, sous la construction, le sol est protégé de l'évaporation et sa teneur en eau varie peu au cours de l'année ce qui n'est pas le cas en périphérie. Les différences de teneur en eau du terrain, importantes à l'aplomb des façades, vont donc provoquer des mouvements différentiels du sol notamment à proximité des murs porteurs et aux angles du bâtiment.

Des désordres aux constructions



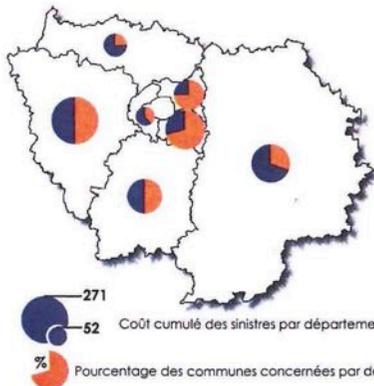
Comment se manifestent les désordres ?

- Fissuration des structures
- Distorsion des portes et fenêtres
- Décollement des bâtiments annexes
- Dislocation des dallages et des cloisons
- Rupture des canalisations enterrées

Quelles sont les constructions les plus vulnérables ?
Les désordres touchent principalement les constructions légères de plain-pied et celles aux fondations peu profondes ou non homogènes.

Un terrain en pente ou hétérogène, l'existence de sous-sols partiels, des arbres à proximité, une circulation d'eau souterraine (rupture de canalisations...) peuvent aggraver la situation.

Des dommages nombreux et coûteux pour la collectivité



En région Ile-de-France (chiffres 1998-2002) :

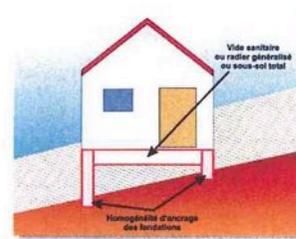
- Plus de **500 communes** exposées à ce risque, dans 7 des 8 départements de la région ;
- **1 milliard d'euros** dépensés pour l'indemnisation des sinistres représentant 35% du coût national ;
- **Deuxième** cause d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles (CATNAT) à la charge de la collectivité publique, derrière les inondations ;
- Coût moyen d'un sinistre : **10 000 €**.

* source Caisse centrale de Réassurance
Coûts extrapolés à partir d'un échantillon de sinistres couverts par le régime CATNAT



Que faire si vous voulez :

— Construire



Préciser la nature du sol

Avant de construire, il est recommandé de procéder à une reconnaissance de sol dans la zone d'aléa figurant sur la carte de retrait-gonflement des sols argileux (consultable sur le site www.argiles.fr), qui traduit un niveau de risque plus ou moins élevé selon l'aléa.

Une telle analyse, réalisée par un bureau d'études spécialisé, doit vérifier la nature, la géométrie et les caractéristiques géotechniques des formations géologiques présentes dans le proche sous-sol afin d'adapter au mieux le système de fondation de la construction.

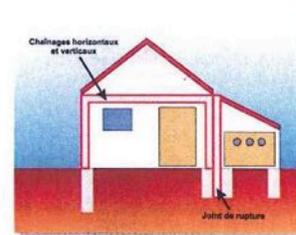
Si la présence d'argile est confirmée, des essais en laboratoire permettront d'identifier la sensibilité du sol au retrait-gonflement.

Réaliser des fondations appropriées

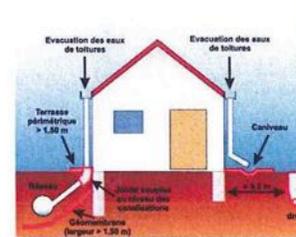
- Prévoir des fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille, d'une profondeur d'ancrage de 0,80 m à 1,20 m en fonction de la sensibilité du sol ;
- Assurer l'homogénéité d'ancrage des fondations sur terrain en pente (l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ;
- Eviter les sous-sols partiels, préférer les radiers ou les planchers porteurs sur vide sanitaire aux dallages sur terre plein.

Consolider les murs porteurs et désolidariser les bâtiments accolés

- Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs ;
- Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre les bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.



— Aménager, Rénover

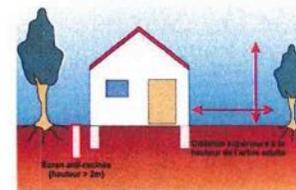


Eviter les variations localisées d'humidité

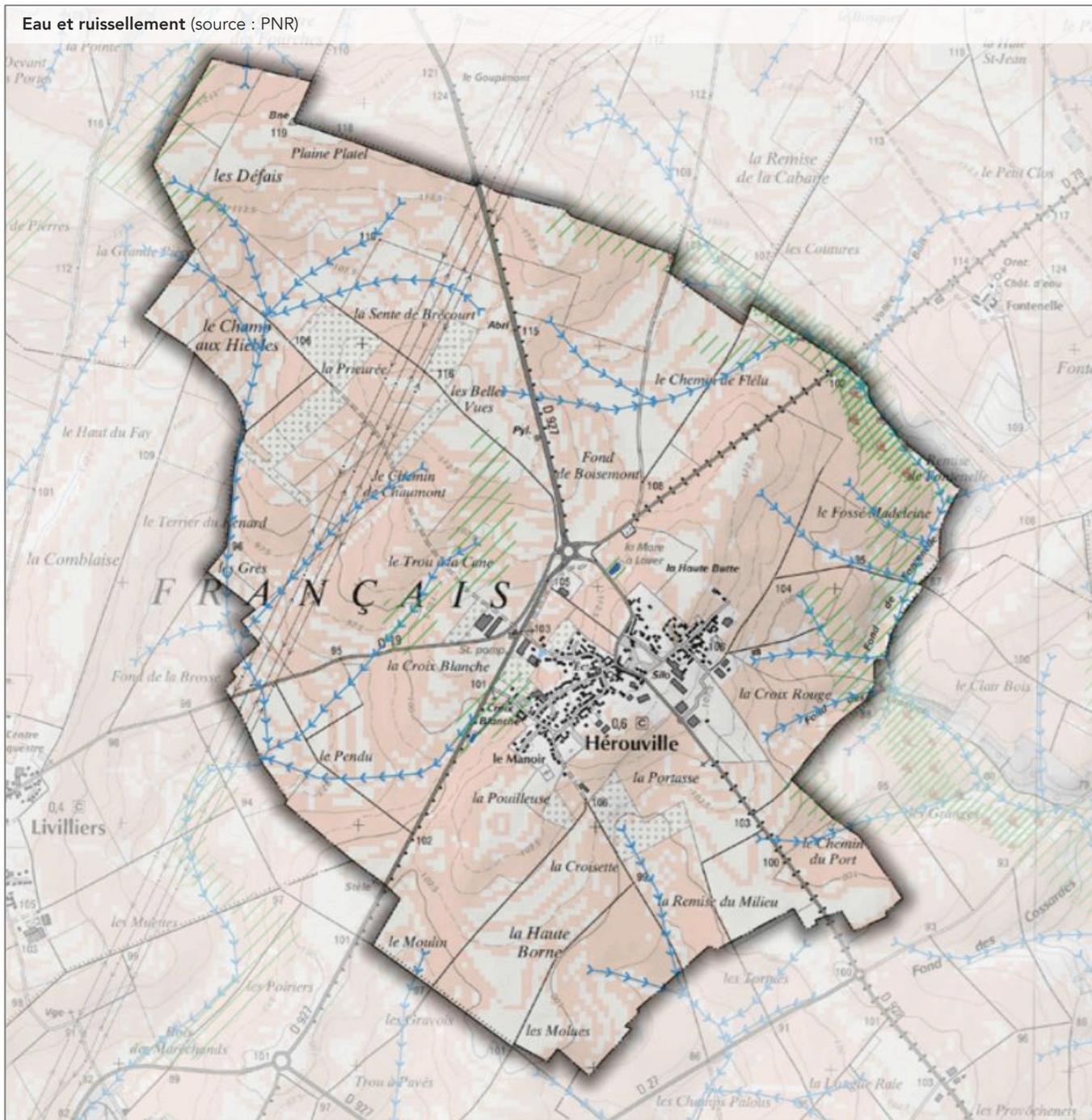
- Eviter les infiltrations d'eaux pluviales (y compris celles provenant des toitures, des terrasses, des descentes de garage...) à proximité des fondations ;
- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples au niveau des raccords) ;
- Eviter les pompages à usage domestique ;
- Envisager la mise en place d'un dispositif assurant l'étanchéité autour des fondations (trottoir périphérique anti-évaporation, géomembrane...);
- En cas d'implantation d'une source de chaleur en sous-sol, préférer le positionnement de cette dernière le long des murs intérieurs.

Prendre des précautions lors de la plantation d'arbres

- Eviter de planter des arbres avides d'eau (saules pleureurs, peupliers ou chênes par exemple) à proximité ou prévoir la mise en place d'écrans anti-racines ;
- Procéder à un élagage régulier des plantations existantes ;
- Attendre le retour à l'équilibre hydrique du sol avant de construire sur un terrain récemment défriché.



Eau et ruissellement (source : PNR)



- Zones humides identifiées dans l'atlas du patrimoine naturel
- Argile-Sources et suintements potentiels
- Cours d'eau
- Axes de ruissellement
- Enveloppe alerte zone humide**
- Zone humide identifiée
- Probabilité importante de zone humide
- Zone en eau
- Sensibilité à l'érosion des sols**
- Très faible à faible
- Moyenne
- Forte à très forte

Sites basias (source : brgm)		
Etablissement	Etat d'occupation du site	Activité
Société Coopérative du Vexin	En activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné ▪ Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...) ▪ Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
Décharge	Activité terminée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'ordures ménagères, déchèterie)

Risques industriels

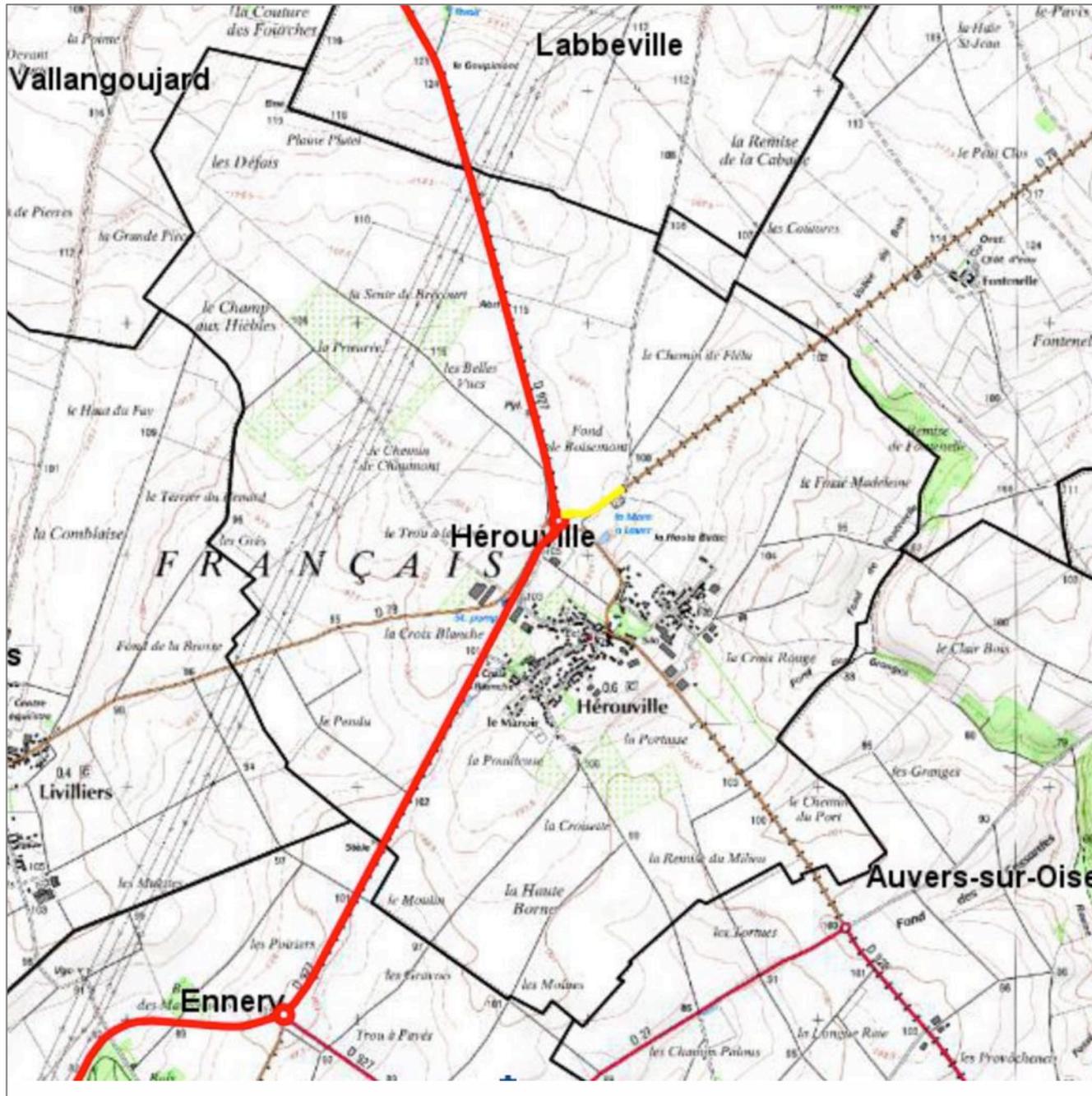
- **Risque de pollution lié aux activités** : le BRGM a mis en place une base de données des anciens sites industriels et activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution de services appelée BASIAS. 2 sites BASIAS sont répertoriés sur la commune :

- la coopérative agricole dans le cœur de village adossée au parc du château d'Hérouville (création en 1988).
- une ancienne décharge au lieu dit La Haute Butte (1976 – 2003).

Du fait de la présence de ces sites la qualité des sols doit faire l'objet d'une attention particulière avant tout projet d'aménagement afin d'éviter tout impact sur la santé humaine, d'autant plus lors de la reconversion de sites vers des usages dits « sensibles » (habitations, potagers, aires de jeu,...). Si l'existence d'une pollution était avérée, il conviendra de garantir la compatibilité du site avec les usages projetés par la réalisation d'études adéquates et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées (circulaire du 8 février 2007 relative aux modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués).

- **Inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués** : aucun site pollué n'est répertorié sur la commune (BASOL).
- **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** : il existe 6 installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire communal :
 - Coopérative agricole du Vexin (Cap Seine), sise 6 rue Paul Bagnard,
 - DESCAMPS Didier, 1 rue Croix-Rouge
 - Garage Relais d'Hérouville : ZA du Parc
 - MICHEL Alexandre, 1 rue Georges Duhamel
 - RTV environnement, 1 route de Livilliers
 - Sté des établissement Hurel, 14 rue Georges Duhamel.
- **Risque de Transport de Matières Dangereuses** : la commune est traversée le pipeline Vigny – Roissy – Mitry-Mory géré par la société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL). Cet équipement donne lieu à une servitude d'utilité publique (en annexe du dossier de PLU).
- **Risques nucléaire** : la commune n'est pas concernée par le risque nucléaire (transport, centrale, utilisations médicales ou industrielles).

Classement sonore des voies (source : <http://cartelie.application.equipement.gouv.fr>)



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le territoire d'Hérouville est exposé aux nuisances sonores. Il est traversé par .

- la RD 927 répertoriée comme infrastructure de catégorie 3. La largeur des secteurs affectés par le bruit (empreinte sonore) est de 100 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie. Sont affectés par la zone de bruit principalement des bâtiments d'activités économiques situées de part et d'autre de la RD et de rares habitations (2 logements situés rue du Poteau et rue Moucette).
- la RD 79, sur une courte séquence, classée en catégorie 4. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie.

